

REPUBLIQUE
DU SENEGAL

Un peuple – Un but – Une foi

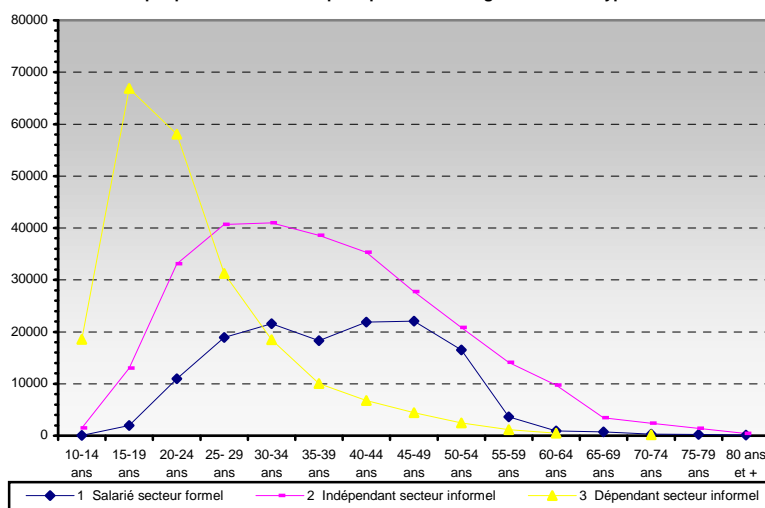
MINISTERE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION
DE LA PREVISION
ET
DE LA STATISTIQUE



LE MARCHÉ DE L'EMPLOI A DAKAR

Graphique 5 : Nombre d'emplois par tranche d'âges et selon le type



L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET LES CONDITIONS D'ACTIVITE DANS L'AGGLOMERATION DE DAKAR

Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2002, DPS

Mois de publication : mai 2004

AVANT-PROPOS

Les résultats d'enquête présentés dans ce rapport s'inscrivent dans un schéma d'études et de collaborations originales qui sera précisé par la suite.

1. Contexte

L'un des principaux objectifs que vise l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale. Pour réaliser cet objectif, l'union doit disposer de statistiques harmonisées et fiables. Or, depuis plus de deux décennies les systèmes statistiques nationaux des pays membres traversent d'énormes difficultés liées, en partie, à :

- L'irrégularité dans la production des statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains disponibles ;
- Le manque de compatibilité de ces statistiques de base et par conséquent des agrégats macro économiques qui en sont dérivés ;
- Les retards importants dans la production des comptes nationaux et l'utilisation de méthodologies obsolètes dans ce domaine, etc.

Pour remédier à cette situation, la commission de l'UEMOA a institué un Programme Régional d'Appui Statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT) dont l'un des principaux volets concerne le **Secteur informel urbain et l'emploi**. Ce volet a été confié à l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) en collaboration avec DIAL. La méthodologie utilisée est celle des **enquêtes de type 1-2-3** (emploi, secteur informel et demande des ménages) mise au point par DIAL.

L'enquête sur les conditions de vie des ménages urbains s'est greffée au volet « emploi et secteur informel » afin de tenir compte de la question de lutte contre la pauvreté qui constitue l'une des préoccupations majeures des politiques de développement actuelles. Ainsi, la phase 1, dont les premiers résultats sont l'objet de cette publication, vise à donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Les chefs d'exploitations informelles identifiés lors de la phase 1 sont enquêtés sur leur mode de production dans la phase 2. Enfin, les modalités d'appel à la production du secteur informel par les différents agents économiques, la consommation et la pauvreté font l'objet de la phase 3.

2. Objectifs spécifiques : le marché du travail et le suivi des conditions d'activité des ménages

Depuis plus d'une décennie, le Sénégal s'est engagé dans un processus de transition économique et politique, notamment vers l'économie de marché d'une part et d'autre part la démocratie participative et représentative que symbolise la décentralisation régionale et locale.

Ainsi, le développement du Sénégal dans le cadre d'une intégration régionale ne pourrait se concevoir sans une certaine accessibilité à l'information et une maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication, non seulement pour les décideurs mais aussi pour les acteurs de la vie économique du pays, y compris les simples citoyens.

La mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel aidera le Sénégal à produire des statistiques pertinentes, actuelles et de bonne qualité, permettant de suivre en temps réel l'évolution de la situation économique et de mesurer l'impact des politiques, projets et programmes de développement et de réduction de la pauvreté. Outre les objectifs plus globaux de convergence pour un développement intégré, le suivi des questions de l'emploi occupe une place de choix dans la définition des politiques économiques. Dans un tel dispositif, l'enquête emploi vise au renforcement des outils permettant le suivi des conditions d'activité des ménages et du fonctionnement du marché du travail. En effet, dans un pays où la majorité de la population tire son revenu du travail dans le cadre d'une politique économique fondée principalement sur la réduction de la pauvreté, il est naturel de disposer d'un dispositif permanent de suivi, intégré au système statistique national.

Pour combler cette lacune, le programme PARSTAT a initié avec la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) du Ministère de l'Economie et des Finances la première édition de cette enquête 1-2-3 limitée présentement à l'agglomération urbaine de la région de Dakar, en attendant son extension à d'autres villes du pays et à la zone rurale. L'objectif ainsi visé par le PARSTAT est de transférer la méthodologie à la DPS afin de renforcer le système d'informations statistiques, notamment en ce qui concerne le secteur des ménages.

3. Réussite de l'opération et perspectives

L'élaboration et la mise en œuvre du projet se sont bien déroulées pour toutes les étapes, notamment la collecte, la saisie, l'apurement et l'analyse des données. L'opération a connu un plein succès mais nombre de difficultés ont été rencontrées au cours du déroulement des travaux. A ce sujet il y a lieu de noter les contraintes liées à la méthodologie et au calendrier ainsi que les problèmes nés de la sous-estimation de la charge de travail, en particulier concernant la collecte, la saisie et l'apurement des données. S'y ajoute l'insuffisance des ressources humaines chargées de l'enquête du fait que la DPS s'était engagée dans la même période dans la réalisation d'autres projets majeurs comme le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat et l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages. Aussi, avant d'étendre cette enquête à l'ensemble du milieu urbain et au milieu rural, les techniciens du projet devront-ils réfléchir sur les voies et moyens d'adapter la méthodologie actuelle et le budget aux spécificités de chaque pays.

Le présent rapport a été rédigé par **Mamadou Matar Guèye, Marième Fall et Mamadou Ndiaye** sous la direction de **Sogué Diarisso** et la supervision technique de **Babakar Fall et Aliou Gaye**, avec l'appui constant et efficace des experts de DIAL **Alain Brilleau, Constance Torelli et François Roubaud**. Les tableaux utilisés dans ce rapport ont été produits par **Thiécouta Ndiaye**.

Monsieur **Ibrahima Sarr**, conseiller technique à la DPS a relu la version préliminaire de ce rapport et ses observations ont amélioré la qualité du document.

4. Remerciements

Nous remercions d'abord les experts **Alain Brilleau, Constance Torelli et François Roubaud** pour leurs apports techniques dans la réalisation et l'internalisation du dispositif 1-2-3 au Sénégal.

Enfin, nous tenons à remercier les enquêteurs, les superviseurs et les opérateurs de saisie qui ont travaillé dans des conditions parfois difficiles, et surtout l'ensemble des ménages qui ont répondu à cette enquête en acceptant de nous consacrer quelques moments de leur temps précieux. Nous espérons que ces instants offerts gratuitement contribueront au renforcement de notre système d'information national et à l'amélioration du processus de prise de décision, à travers une bonne utilisation des résultats de ce travail.

Cadres de la DPS ayant participé à l'enquête emploi 2002

Babakar Fall , Chef de la Division des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN), directeur technique	Mamadou Matar Guèye , Chef du Bureau de Suivi des Conditions de Vie des Ménages (BSCVM), responsable de l'enquête
Aliou Gaye , Chef de la Division des Statistiques Démographiques et Sociales (DEDS), directeur technique adjoint	Marième Fall , Chef de la Section Environnement des Ménages au BSCVM, coordonnatrice
Mamadou Ndiaye Chef de la Section Activités Economiques et Migrations, coordonnateur	Alioune Ndoumbé Guèye , Agent technique, cartographe
Thiécouta Ndiaye , Chef du Bureau de Traitement de l'Information (BTI), responsable informatique de l'enquête	El Hadji Ibrahima Ndao , Agent technique, cartographe
Mamadou Kane , Assistant informatique	Sellé Ba , Agent technique, cartographe
Mamadou Niang , Consultant, responsable base de sondage	Mohamed Sakho , Assistant informatique
	Ramatoulaye Diop , Statisticienne, assistante

Consultants ayant participé à l'apurement des données

- **Mamadou Dia**, Géographe
- **Mamadou Guèye**, Economiste
- **Mamadou Kébé**, Juriste
- **Mamadou Ndiaye**, Statisticien

DANS L'AGGLOMERATION DE DAKAR

ENQUETE 1-2-3

Résultats de la phase 1 sur l'emploi, 2002.

RESUME

Les politiques de stabilisation mises en œuvre à la fin des années 70 et les programmes d'ajustement structurel adoptés au milieu des années 80 au Sénégal ont certes contribué à une nette amélioration du cadre macroéconomique du pays mais n'ont pas permis d'atteindre les performances économiques aptes à répondre aux attentes des populations. Au plan macroéconomique, l'économie sénégalaise a été caractérisée durant la période 1979-1993 par un net ralentissement de la croissance économique en termes réels, voire une contraction qui a conduit à la mise en place d'un plan d'urgence visant la restauration des finances publiques. Il a fallu attendre la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 pour enregistrer une reprise de la croissance avec un PIB qui passe de 2,9% à plus de 5% par an dans la période 1995-2001. Ces résultats significatifs ont été accompagnés, à la fois, d'une réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants ainsi que d'une maîtrise de l'inflation. Malgré ces réalisations, les conditions de vie des populations restent difficiles. Avec un taux de scolarisation brut de 71,6% seulement à l'école primaire en 2002, l'objectif de l'éducation universelle est encore loin d'être atteint. Concernant la santé, les indicateurs restent en deçà des recommandations de l'OMS et une bonne partie de la population n'a pas accès à certains services sociaux de base (eau potable, assainissement, etc.). En outre, la malnutrition des enfants de moins de cinq ans continue aussi d'être une préoccupation : en 2001, un enfant sur cinq souffrait d'insuffisance pondérale. L'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM I) réalisée en 1994-1995, a permis d'estimer l'incidence de pauvreté des ménages à 57,9%, sur la base d'un seuil de 2 400 calories par équivalent adulte et par jour. Sept ans après, l'incidence de pauvreté a sensiblement baissé: 48,5% selon les résultats de l'ESAM II de 2001-2002. Il convient de signaler que l'incidence de la pauvreté en 1994/95 serait ajustée à 61,4% si on appliquait la même méthodologie de calcul que l'ESAM II. La faiblesse des investissements, la stagnation de l'agriculture tributaire des aléas climatiques et l'atonie de l'industrie expliquent la faible progression de la croissance économique et la difficulté de l'Etat à faire face efficacement aux problèmes liés à la pauvreté. C'est ainsi que le gouvernement du Sénégal a défini un Plan national de Lutte contre la Pauvreté (PLP) en 1997 et élaboré un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) entériné par les institutions de Bretton Woods depuis décembre 2002. La Stratégie préconisée repose sur la création de richesse à travers le progrès économique, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base. S'agissant de l'activité économique, les domaines visés sont l'agriculture, les PME/PMI et toutes les opportunités de développement des initiatives privées génératrices d'emplois dans les autres secteurs économiques qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. A ce propos, la promotion de l'artisanat est mise en avant avec comme objectifs, un meilleur financement du secteur, une amélioration de la commercialisation et des débouchés et un renforcement des capacités. Dans ce contexte, les résultats de l'enquête sur l'emploi réalisée dans l'agglomération de Dakar en septembre 2002 permettent un meilleur diagnostic en donnant une vision assez claire pour asseoir les bases du suivi du marché du travail dakarais.

La situation socio-démographique

En septembre 2002, la population de l'agglomération urbaine de Dakar est estimée à 1 905 600 habitants dont 51,5% sont des femmes. Avec près de la moitié de cette population âgée de moins de 20 ans, celle-ci est très jeune. L'agglomération est caractérisée par une forte migration. Le nombre de migrants est estimé à 489 400 (soit plus d'un quart de la population) et un migrant sur quatre s'est installé dans la capitale depuis moins de cinq ans seulement. Contrairement à une idée reçue, la migration vers Dakar est essentiellement d'origine urbaine et non le fait d'un exode rural massif né d'une détérioration des conditions de vie des ruraux et de mauvaises performances d'une agriculture stagnante : près de six migrants sur dix sont originaires d'une commune chef lieu de département ou d'une capitale régionale et un migrant sur dix vient de l'étranger. Les motifs de migration les plus fréquemment évoqués sont, dans l'ordre, le besoin de rejoindre la famille, la recherche d'emploi et la poursuite des études. Le regroupement familial concerne plus les femmes (77,4%) tandis que la quête d'emploi (44,3%) et la poursuite des études sont essentiellement le fait des hommes. Les raisons de migrer ci-dessus évoquées s'expliquent par le fait que Dakar est la capitale économique et administrative du Sénégal, et à ce titre, elle offre de meilleures opportunités d'emploi et de formation que les autres localités du pays.

La population dakaroise jouit depuis toujours d'un nombre important d'infrastructures scolaires. Près de 60% de la population de 7 ans et plus fréquentent ou ont fréquenté l'école (pour un âge théorique d'entrée à l'école primaire fixé à 7 ans). On observe une baisse de la proportion des personnes sans instruction quand on passe des générations les plus anciennes aux générations les plus jeunes : 73,1% des personnes de 60 ans et plus n'ont reçu aucune instruction contre 49,8% des adultes de 50-54 ans et 18,2% des jeunes de 10-14 ans. L'amélioration de l'accès à l'école s'est accompagnée d'une augmentation de la durée moyenne des études. Ainsi, le nombre moyen d'années d'études réussies est plus élevé chez les personnes de 25-29 ans (5,6 ans) qui, pour la plupart, ont terminé leurs études. Au-delà de cet âge la durée moyenne des études diminue progressivement. Malgré une réduction des inégalités entre sexes au cours des dernières décennies, les femmes restent encore défavorisées. Par exemple, à 10-14 ans, 21,3% des filles sont sans instruction contre 15,1% des garçons seulement, même si cet écart est moindre à 6-9 ans. Toutefois, la durée moyenne des études reste d'un an plus longue chez les garçons.

L'agglomération urbaine de Dakar compte 256 300 ménages ordinaires caractérisés par une taille moyenne assez élevée (7,4 personnes), la plus importante dans la région, et une présence significative de femmes chefs de ménage (près de 27%). Le type de ménage dominant est le modèle de la famille élargie, c'est-à-dire celle comprenant des membres autres que les parents et leurs enfants (42,5%), suivi des couples avec enfants (22,5%). Perçus comme la manifestation d'une certaine vulnérabilité familiale, en particulier pour les enfants, les ménages mono-parentaux élargis (55,0%) et nucléaires (24,7%) sont très répandus chez les femmes mais rares chez les hommes (moins de 3%). Les femmes seules constituent une proportion relativement faible (7%) mais celle-ci augmente au fil des années dans l'agglomération.

Le marché du travail

Sur une population potentiellement active (individus de 10 ans et plus) estimée à 1 479 900 personnes, l'agglomération urbaine de Dakar compte 756 300 actifs, soit un taux d'activité de 51,1%. A l'image de ce que l'on observe dans les pays développés et dans la plupart des pays en développement, le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes (41,1% contre 62,1%). Ces disparités sont plus marquées à 30-49 ans, âges auxquels les femmes subissent le plus les contraintes liées à la maternité et à l'éducation des enfants, ce qui les pousse à restreindre leur présence sur le marché du travail au profit des tâches domestiques. L'entrée précoce en activité reste une pratique assez répandue avec la présence de 8 400 filles et 13 300 garçons de 10 à 14 ans sur le marché du travail. Avec des taux d'activité respectifs de 7,0% et 11,5%, les filles sont relativement moins touchées.

Le chômage au sens du BIT touche 88 300 personnes, soit un taux qui s'établit à 11,7%. Plus élevé chez les femmes (14,1%) que chez les hommes (9,9%), il augmente de façon assez sensible avec le niveau d'instruction, en passant de 13,5% chez ceux qui n'ont pas fréquenté l'école à 18,0% chez ceux qui ont suivi le cycle secondaire et 23,5% chez ceux qui ont atteint le niveau universitaire, preuve que le niveau d'éducation ne garantit nullement l'obtention d'un emploi. Manifestement, les chômeurs mettent beaucoup de temps à trouver une place puisque la durée moyenne du chômage atteint presque 4 ans et que le chômage de longue durée (attente d'un emploi depuis plus d'un an) touche plus de 7 chômeurs sur dix. Si la prétention salariale des chômeurs tourne autour de 119 700 FCFA, ces derniers sont assez flexibles puisque près de 80% d'entre eux seraient prêts à réviser à la baisse leur prétention au cas où leur attente d'un emploi s'allongerait. Le salaire de réservation ou le minimum que l'individu est disposé à accepter pour un emploi potentiel est fixé à 82 300 FCFA. Ainsi, bien qu'ils soient disposés à transiger, ils n'acceptent de ramener leur prétention qu'à 80% seulement de son niveau seulement, ce qui correspondrait à un montant supérieur de près de 70% au salaire moyen établi à 58 200 FCFA sur le marché du travail et égal à près de deux fois et demi le SMIG.

Dans les pays en développement comme le Sénégal, le chômage ne constitue qu'une des manifestations des tensions entre l'offre et la demande de travail. Plus que le chômage, c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché du travail à Dakar. Ainsi, en plus des chômeurs, toujours en quête d'un emploi (88 300 personnes), certains actifs occupés travaillent, contre leur gré, moins d'heures que la norme (106 700 personnes) et d'autres ont une productivité très faible avec un salaire horaire inférieur au SMIG (357 700 personnes), soit 548 600 actifs sur un total de 756 300. Le taux de sous-emploi global qui s'établit donc à 72,5% de la population active, met en évidence le fossé profond entre l'offre et la demande de travail, preuve de l'incapacité de l'économie de la capitale à répondre aux sollicitations de sa population.

En septembre 2002, l'agglomération urbaine de Dakar comptait 668 000 actifs occupés répartis en trois principaux pôles d'activités analysés selon les structures d'emploi, les revenus et les conditions de travail :

- en premier lieu, **le secteur public et parapublic** (administrations et entreprises publiques), qui emploie respectivement 38 200 et 12 300 salariés, soit 7,5% des actifs occupés. Il concentre la majorité des emplois salariés qualifiés, de niveau scolaire élevé et dont l'emploi est très stable : l'ancienneté moyenne est de 14,2 ans dans l'administration et près de 12 ans dans les entreprises publiques. Les revenus dans le secteur public sont les plus élevés de la hiérarchie salariale (149 700 FCFA et 134 700 FCFA par mois respectivement dans l'administration et les entreprises publiques contre 58 200 FCFA en moyenne) et les prestations sociales plus répandues.

- en second lieu, **le secteur des entreprises privées formelles et le secteur social**, qui regroupent 16,1% de la main-d'œuvre. Leurs caractéristiques se rapprochent partiellement de celles des entreprises "modernes" des pays industrialisés. Si le taux de salarisation atteint 84% dans les entreprises privées formelles, contre 37,5% en moyenne, plus de 68% des effectifs travaillent dans des établissements de moins de 100 personnes et le taux d'affiliation à la couverture sociale est inférieur à 15%. Les services sont les emplois dominants dans ce secteur (plus de 52%) suivi des emplois industriels qui représentent plus de 36% des emplois, une proportion supérieure à celle des autres secteurs. A bien des égards (qualification, ancienneté, revenu, protection sociale), la main-d'œuvre de ce secteur occupe une place intermédiaire entre le secteur public et le secteur informel. L'ancienneté moyenne dans l'emploi est de 8,6 ans contre une moyenne de 8,2 ans et les salaires (113 100 FCFA) se situent nettement en deçà de ceux du public.

- enfin, **le secteur des entreprises privées informelles**, constitue de très loin le premier pourvoyeur d'emploi, avec environ 510 100 personnes en activité, soit 76,4% des actifs occupés. La taille des établissements est très faible (88% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes, près de 46% d'auto emploi) et les conditions d'activité extrêmement précaires. Les emplois informels sont répartis de façon plus équilibrée entre les services (34,9%), le commerce (32,9%) et l'industrie (28,8%). C'est le secteur qui emploie la main-d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et la plus féminine (45,9% de femmes contre 28,8% dans l'administration et 22,3% dans le secteur privé formel). En outre, contrairement à ce qu'on pourrait penser, les migrants y sont moins représentés que dans les autres secteurs (moins de 39% contre 41,8% dans l'administration, 46,5% dans les entreprises publiques et 43,5% dans le secteur privé formel). C'est aussi le secteur où on gagne le moins, où les avantages sociaux offerts sont les plus bas et la protection sociale presque nulle. Le revenu moyen estimé à 38 400 FCFA contre une moyenne de 58 200 FCFA pour une durée hebdomadaire de travail la plus longue de tous les secteurs (47 heures), il est équivalent au SMIG en vigueur fixé à 39 000 FCFA). Au plan de la protection sociale, moins de 3% disposent d'un bulletin de paie et moins de 7% ont un contrat contre une moyenne supérieure au tiers pour l'ensemble des travailleurs dépendants. Par ailleurs, c'est dans le secteur informel où le sous-emploi est le plus durement ressenti, qu'il soit visible ou invisible. Les constats ci-dessus font appel à la mise en place de politiques alternatives visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération des travailleurs dépendants du secteur informel qui constituent plus du quart de la population occupée de Dakar. Les programmes de lutte contre la pauvreté en cours devraient donc s'orienter, non seulement vers des actions de création d'emplois mais plus particulièrement vers une rationalisation des activités existantes afin que celles-ci deviennent moins dures et plus rémunératrices.

Enfin, il y a lieu de souligner l'inadéquation marquée entre les emplois désirés et les offres réelles sur le marché du travail. Concernant leurs projets professionnels en 2002 par exemple, 15,9% des jeunes de 15 à 24 ans déclarent vouloir travailler dans l'administration ou dans les entreprises publiques alors qu'au cours de l'année 2001, ce secteur a créé 1,4% des emplois nouveaux seulement. De même, plus de 22% parmi eux désirent devenir cadres quand le marché du travail n'a offert aucun poste de ce type dans la période. L'important décalage ainsi noté entre les attentes des jeunes en matière d'emploi et les possibilités actuelles du marché du travail a des conséquences sociales sérieuses dont il faudra mesurer l'ampleur réelle pour anticiper sur les solutions. Si les jeunes, par réalisme économique, n'opèrent pas un changement de mentalité et d'options dans leurs projets professionnels et si les autorités compétentes en matière de politique de l'emploi ne prennent aucune mesure correctrice pour rapprocher l'offre et la demande, on pourrait assister à des désillusions assez douloureuses qui seraient de nature à aggraver une demande sociale déjà forte dans le contexte d'une incidence de pauvreté élevée. A ce propos, des actions de sensibilisation et d'orientation sont nécessaires mais aussi une remise en question de la formation actuellement dispensée afin de réduire le gap entre celle-ci et les emplois disponibles.

Les conditions de vie des ménages

Les conditions d'habitation des populations de l'agglomération de Dakar ne sont pas si précaires. Plus de neuf ménages dakarois sur dix vivent dans des logements en dur (béton, ciment, et matériaux assimilés), près de neuf sur dix sont raccordés au réseau électrique et ont accès à l'eau courante (robinets intérieurs ou extérieurs). En outre, près de huit ménages sur dix ont accès aux fosses d'aisance avec chasse. Toutefois, on note d'importantes disparités dans le niveau de confort avec des conditions de vie meilleures dans les ménages « publics » et privés » et moins favorables dans les « ménages informels » et ceux de « chômeurs et inactifs ». Aussi, en matière d'infrastructures publiques, les autorités devraient-elles renforcer les programmes sociaux visant un accès plus large à certains services sociaux de base et en développer d'autres en particulier en ce qui concerne l'eau, l'électricité et l'assainissement et l'électricité dans certains quartiers de l'agglomération e pour parer ainsi aux risques d'un développement de maladies et de l'insécurité. Près d'un ménage dakarois sur deux est propriétaire ou co-propriétaire de son logement et 45% sont locataires. Pour la majorité des ménages, le gaz reste la source d'énergie principale la plus répandue pour la cuisson des repas.

S'agissant des biens d'équipement, la possession d'au moins un poste de radio (83%), d'un poste de télévision (59%) ou d'un ventilateur (51%), est de loin la plus répandue. Par contre, d'autres biens d'équipement ne sont présents que dans une minorité de ménages dakarois. Ainsi, le taux de possession baisse fortement quand on considère le réfrigérateur (44%), le téléphone portable (43%), le téléphone fixe (32%), la voiture (17%), la cuisinière à gaz et la chaîne Hi-fi (12%). En ce qui concerne la possession d'ordinateur, le faible taux observé (4%) semble indiquer que les ménages dakarois ont peu accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. De même, face aux difficultés de transport à Dakar, il était raisonnable de penser que les populations feraient un usage plus large de la moto qui ne touche actuellement que 5% des ménages.

I. LA SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Le champ de l'enquête

Le champ de l'enquête couvre l'agglomération urbaine de la région de Dakar. Située à l'extrême ouest du pays sur la presqu'île du Cap Vert, la région de Dakar, ancienne région du Cap Vert, est subdivisée en quatre départements (Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque) qui comprennent six communes, elles-mêmes découpées en 43 communes d'arrondissement. Il convient de noter que le département de Rufisque comprend deux communautés rurales en plus de sa partie urbaine (communes de Rufisque, Bargny et Sébikotane).

La région de Dakar s'étend sur une superficie de 550 km² (0,3% du territoire national) et abrite environ un quart de la population totale répartie dans les onze régions du pays. Avec 4 800 habitants au km² en 2001 contre une densité moyenne nationale de 50 habitants (la densité varie entre 9 et 213 habitants dans les 10 autres régions), c'est la région la plus densément peuplée selon les projections de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

La région de Dakar est essentiellement urbaine (97% de la population). Ainsi, le champ de l'enquête, exclusivement urbain, correspond à ladite région, non compris les communautés rurales de Sangalkam et Yène situées dans le département de Rufisque et qui comptent à peine 3% de la population de la région.

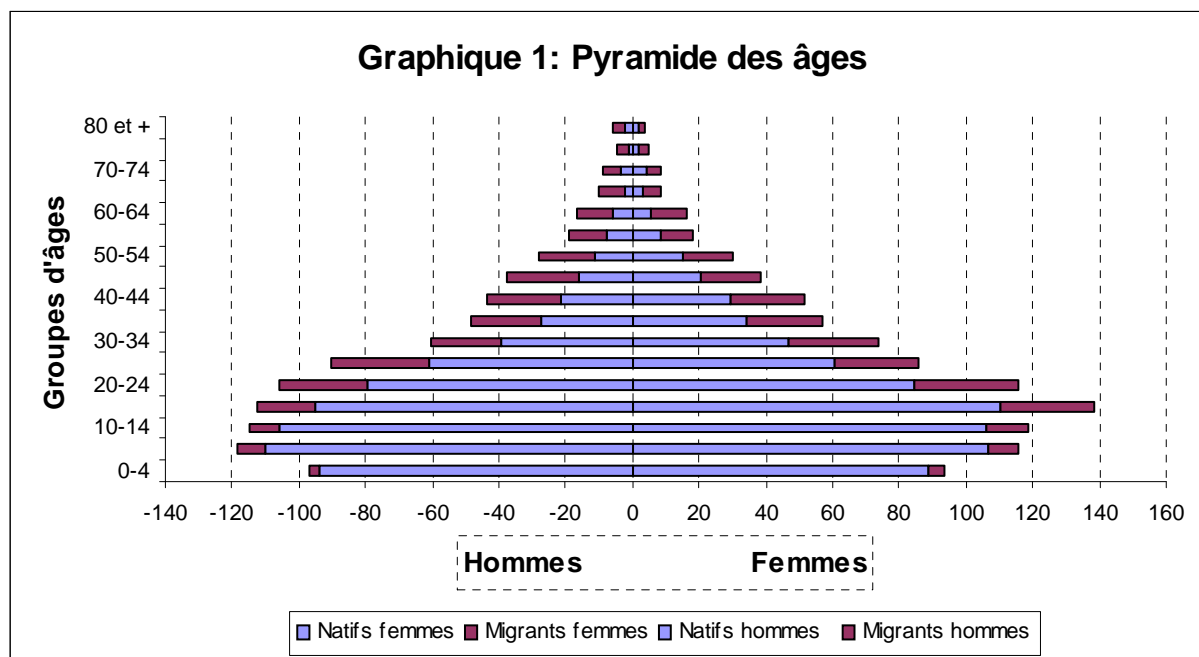
Selon les résultats de l'Enquête, la population totale domiciliée dans les ménages ordinaires de l'agglomération dakaroise est estimée à 1 905 600 habitants dont 51,5% de femmes.

La structure par âge

La structure par âge de l'agglomération est caractéristique d'une population jeune : l'âge moyen est estimé à 23,9 ans quel que soit le sexe. Près de la moitié des individus ont moins de 20 ans alors que les personnes âgées (60 ans et plus) représentent moins de 5%.

La structure par âge des natifs (personnes nées dans de l'agglomération de Dakar) semble invariable avec le sexe. Environ 59,3% des hommes et 56,4% des femmes ont moins de 20 ans et 2,2% et 2,4% respectivement sont âgés de 60 ans et plus. Par contre, la structure par âge des migrants (personnes nées hors de l'agglomération) présente une allure très différente comparée à celle des natifs : seulement 15,8% des hommes et 22,0% des femmes ont moins de 20 ans alors que les proportions des personnes âgées sont au moins 4 fois plus élevées (12,8% et 9,8% respectivement).

Exprimés en termes d'âge moyen, les résultats montrent que les migrants sont nettement plus âgés que les natifs, et ce, quel que soit le sexe : chez les migrants la moyenne d'âge est de 37,1 ans pour les hommes et 33,7 ans pour les femmes alors que chez les natifs, elle se situe à 19,3 ans et 20,5 ans respectivement. Ces différences dans la structure par âges de natifs et des migrants peuvent s'expliquer par la sélectivité de la migration qui touche plus les personnes d'âges actifs que les jeunes et les personnes âgées. Comme indiqué ici, les migrants ont contribué aux déséquilibres notés dans la structure par âge de la population de la zone d'accueil.



La composition ethnique

Les Wolof (41,1%) et les Lébou (9,1%), ethnies assez apparentées par la langue et la culture, constituent plus de la moitié de la population de l'agglomération urbaine de Dakar. Suivent par ordre d'importance numérique les Pular (18,4%) et les Serer (12,7%). Les ethnies restantes (Manding/Socé, Soninké/Sarakolé, Manjaq/Ballante, etc.) représentent moins de 19% et aucune d'entre elles n'atteint 5%. La part des Dakarais d'origine étrangère est estimée à moins de 2% de la population totale.

Dynamique migratoire

La région de Dakar est connue pour sa forte urbanisation résultant essentiellement de la migration urbaine, de l'exode rural et du fait qu'elle jouit, à la fois, du statut de capitale économique et politique. A elle seule, la région regroupe la presque totalité des services administratifs centraux. En outre, l'essentiel des activités industrielles, commerciales et de formation du pays y est concentré.

Environ 489 400 individus, soit un peu plus du quart (25,7%) de la population de l'agglomération urbaine dakaraise sont des migrants au moment de l'enquête. Les proportions d'hommes (25,8%) et de femmes (25,5%) nés hors de l'agglomération sont équivalentes. En intégrant la notion de durée de présence des migrants à Dakar, on se rend compte que la migration « durée de vie » est assez significative mais elle ne renseigne pas sur l'importance des mouvements de population dans le temps. En effet, 3,4% des migrants sont arrivés à Dakar depuis moins d'un an, 21,0% s'y sont installés il y a moins de cinq ans et 75,6% vivent dans l'agglomération depuis cinq ans ou plus. Les tendances et l'importance des flux migratoires sont les mêmes, quel que soit le sexe.

Une forte migration d'origine urbaine

Près de deux tiers des migrants sont d'origine urbaine : 32,5% viennent d'une commune, chef lieu de département, environ 6,0% d'une autre commune et 25,9% d'une capitale régionale. Un migrant sur quatre vient du milieu rural et un migrant sur dix résidait à l'étranger, avant de s'installer à Dakar. C'est dire, contrairement aux idées reçues, que l'exode rural souvent mis en cause, n'est pas la principale source de peuplement de l'agglomération dakaroise. Les migrants proviennent essentiellement des régions de Ziguinchor (16,9%), Thiès (16,2%), Diourbel (11,5%), Kaolack (10,0%), Fatick (9,7%) et Saint Louis (8,1%). Environ un migrant sur dix (9,1%) vient de l'étranger. Le fait qu'un nombre important de migrants viennent des régions les plus urbanisées (Ziguinchor et Thiès) confirme l'origine urbaine de la migration vers Dakar. Thiès est aussi la région la plus proche de Dakar et Ziguinchor, une région frontalière du Sud qui connaît depuis quelques années des troubles politiques qui ont installé l'insécurité et provoqué le départ de populations.

L'origine géographique des migrants explique pourquoi le taux de migration varie selon l'ethnie. En 2002, dans l'agglomération de Dakar, 23,0% seulement de l'ethnie majoritaire Wolof sont des migrants, contre 52,6% des Diola, 40,3% des Manjaq/Ballante, 26,6% des Manding/Socé (tous originaires de la région de Ziguinchor), 40,5% des Sérère (natifs du bassin arachidier), 29,7% des Soninké et 28,6% des Pular (généralement natifs du Nord du pays).. Par ailleurs, les catholiques (46,5%) et les protestants (50,1%) ont une plus forte propension à migrer que les musulmans, religion majoritaire (26,4% seulement).

Les raisons de la migration

Près de six migrants sur dix (58,9%) déclarent avoir suivi ou rejoint leur famille à la capitale. Cette proportion est deux fois plus élevée chez les femmes (77,4% des migrantes contre 39,7% des migrants). Probablement, la plupart des femmes ont migré pour rejoindre le domicile conjugal : celles qui ont migré pour cette raison comptent plus de 56,3% de mariées contre 30,9% de célibataires.

Les migrations pour quête d'emploi touchent trois individus sur dix avec une proportion trois fois plus importante d'hommes que de femmes (44,3% contre 14,0%). Les migrations pour raisons d'études sont relativement faibles; elles concernent moins de huit personnes sur cent, avec des proportions deux fois plus importantes chez les hommes que chez les femmes (10,1% contre 4,5%).

Scolarité

Une fréquentation scolaire relativement faible

Pour un âge théorique d'entrée à l'école fixée à 7 ans, la fréquentation scolaire reste encore faible au Sénégal, même dans la capitale qui jouit d'une situation plus favorable, notamment avec la disponibilité d'infrastructures scolaires pouvant faciliter l'accès à l'éducation : 58,8% seulement de la population dakaroise de 7 ans et plus ont fréquenté l'école. Dans l'ensemble, cette proportion décroît avec l'âge, même si elle semble plus faible pour les 7-9 ans que pour les 10-14 ans. Cette distorsion dans les données pourrait résulter d'erreurs d'observation et de non-déclarations (entre autres), plutôt que d'inscriptions tardives ou de non-inscription d'enfants ayant atteint l'âge scolaire.

Les non instruits représentent une proportion assez importante de la population : sur 10 personnes ayant atteint ou dépassé l'âge d'entrer à l'école primaire, 4 n'ont pas fréquenté un établissement scolaire. Hormis le cas particulier des enfants de 7-9 ans qui connaissent une

fréquentation scolaire relativement faible (68,4%) pour les raisons évoquées plus haut, la fréquentation scolaire est plus élevée parmi les jeunes générations. Ainsi, on observe une diminution de la proportion des non instruits quand on passe des générations les plus anciennes aux plus jeunes: à 60 ans et plus, 73,1% des personnes n'ont reçu aucune instruction contre 49,8% à 50-54 ans, 37,6% à 40-44 ans, 32,6% à 30-34 ans, 25,8% à 20-24 ans et 18,2% à 10-14 ans.

Des inégalités d'accès à l'éducation

La fréquentation scolaire actuelle est de 21,9% mais le taux est un peu plus défavorable aux filles: 20,7% contre 23,3%. Toutefois, les écarts observés entre garçons et filles, qui sont faibles, se resserrent progressivement quand on passe des générations vieilles aux plus jeunes. Ils s'estompent à partir de l'âge de 10 ans. En effet, à 7-9 ans, le taux de fréquentation scolaire actuel des filles (65,4%) dépasse légèrement celui des garçons (63,2%). Ce résultat est d'autant plus significatif qu'à 10-14 ans l'avantage est en faveur des garçons (72,0% contre 65,7%). Cette performance a une haute signification politique et peut être interprétée comme le résultat des campagnes de sensibilisation menées depuis quelques années par le gouvernement et les Organisations Non Gouvernementales pour l'inscription et le maintien des filles à l'école. Cependant, pour les personnes plus âgées, la fréquentation scolaire est toujours plus élevée chez les garçons. Afin de maintenir la tendance ainsi observée dans la scolarisation des filles et assurer une certaine durabilité aux résultats obtenus, cette politique devra être maintenue, voire renforcée.

Une durée moyenne des études assez courte

Pour les individus de 15 ans et plus qui ont fait des études, le nombre moyen d'années passées à l'école est globalement faible (4,8 années) par rapport à la durée fixée officiellement pour les études primaires (6 ans). Ce constat montre que beaucoup de ceux qui ont fréquenté l'école n'ont pas achevé leur cycle d'études primaires, alors qu'en principe la loi fait obligation aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école primaire et de les y maintenir jusqu'à l'âge de 15 ans. On peut donc dire que même à Dakar, l'enseignement universel est loin d'être réalisé, probablement parce que les études primaires obligatoires ne s'appliquent pas dans toute leur rigueur et que les campagnes de sensibilisation menées dans ce sens depuis quelques années ne touchent encore que très légèrement les jeunes générations.

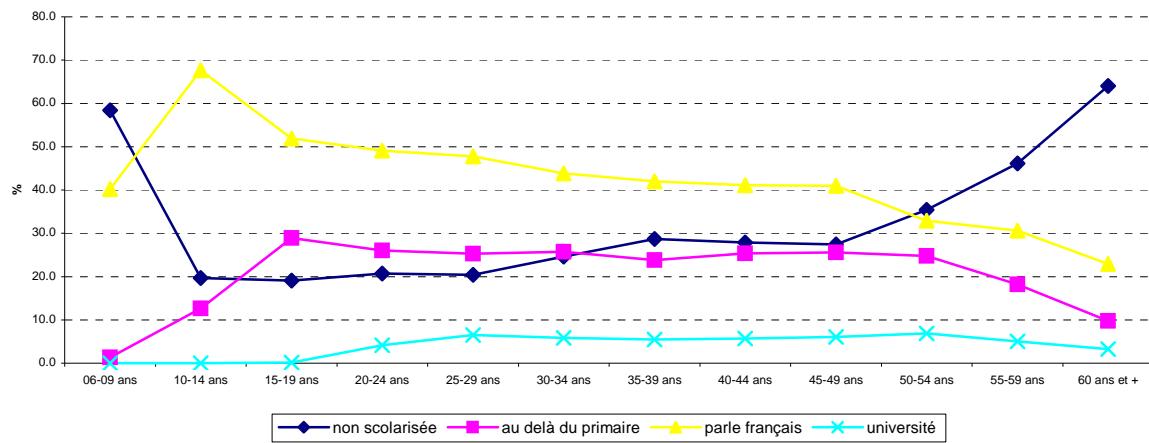
Parallèlement à l'amélioration de l'accès à l'école, la durée des études est plus longue pour les jeunes générations. Avec un nombre moyen d'années d'études de 5,6 ans contre une moyenne de 4,8 ans, les personnes âgées de 25 à 29 ans enregistrent la durée d'études la plus longue, si on admet qu'à cet âge la plupart d'entre eux ont terminé leurs études. Les générations qui encadrent celle-ci ont une durée d'études similaire: 5,2 ans pour la classe d'âges la plus jeune (20-24 ans) et 5,1 ans pour la plus âgée (30-34 ans) alors qu'à partir de 50 ans, la durée moyenne des études baisse graduellement jusqu'à 2 ans pour les personnes de 60 ans et plus.

Des inégalités dans la durée des études apparaissent entre les hommes et les femmes : la durée moyenne des études est plus courte chez les femmes. Le nombre moyen d'années d'études est de 5,7 ans chez les hommes contre 4,1 ans chez les femmes. Mais cet écart se réduit progressivement : 5,4 ans contre 4,5 ans pour les 15-19 ans et 3,3 ans contre 0,6 pour les 60 ans et plus.

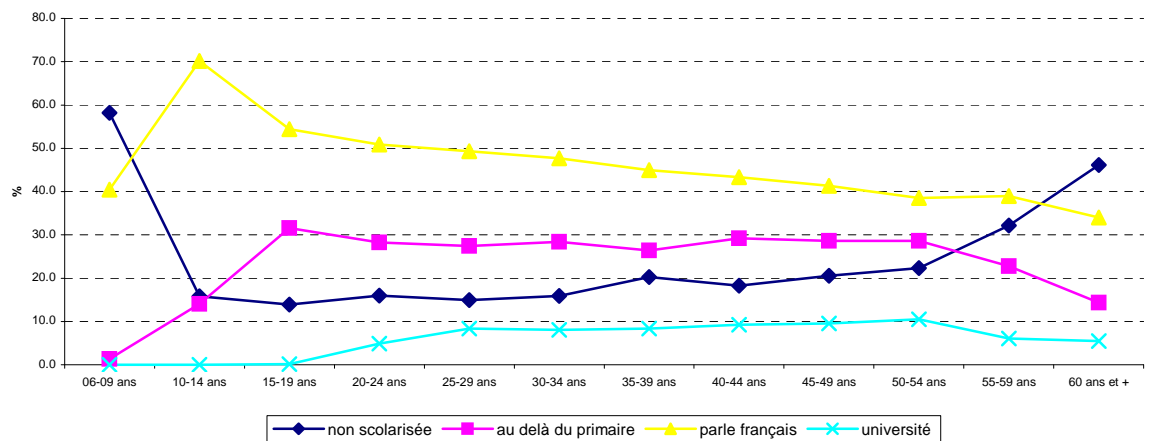
Le mariage précoce et les travaux domestiques sont les raisons les plus fréquemment évoquées par les parents pour retirer leurs filles de l'école. En outre, quand les moyens pour prendre en charge les coûts d'éducation des enfants sont limités, le choix est généralement fait

en faveur des garçons. La grande majorité des personnes instruites (84,0%) ont fréquenté l'école publique. L'école privée confessionnelle et l'école privée laïque n'ont accueilli que 8,9% et 7,1% respectivement.

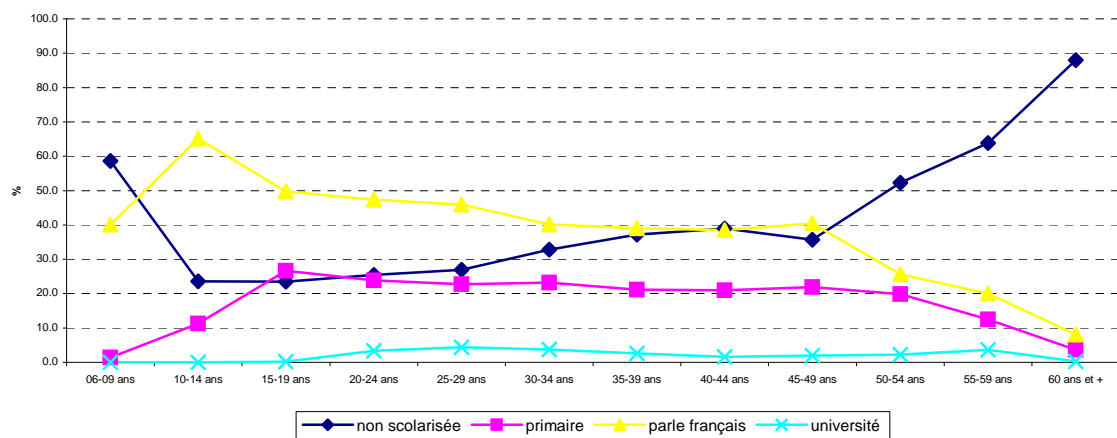
Graphique 2a : Niveau scolaire selon l'âge (hommes et femmes)



Graphique 2b : niveau scolaire selon l'âge (hommes)



Graphique 2c : Niveau scolaire selon l'âge (femmes)



Composition des ménages

En septembre 2002, l'agglomération urbaine de Dakar comptait environ 256 300 ménages caractérisés par une taille moyenne élevée (7,4 personnes) et une forte présence de femmes chefs de ménage (26,6%).

L'importance de la proportion de ménages dirigés par une femme tient au manque de précision dans la définition du statut de femme chef de ménage et de son contenu social, en particulier en ce qui concerne les critères étroitement liés au pouvoir économique et de prise de décision. La définition adoptée ici englobe toutes les femmes à la tête d'un ménage, y compris celles qui dirigent leur ménage du simple fait de l'absence temporaire du mari (femmes polygames, épouses d'émigrants, etc.). A titre indicatif, une démarche particulière adoptée dans l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM I, 1994/95) et permettant de distinguer les chefs de ménage de fait et les chefs de ménage de droit, a montré que 70% seulement des femmes déclarées chefs de ménage le sont en réalité : 3 femmes chefs de ménage sur 10 sont des polygames qui assument ce rôle du fait de l'absence temporaire de leur mari.

Le type de ménage dominant est le modèle de famille élargie (42,5%) suivi des couples avec enfants (22,5%). Les ménages unipersonnels ou personnes seules représentent 8,2% de l'ensemble alors que la proportion des couples sans enfants reste faible (2,1%). Huit ménages sur 100 sont de type nucléaire monoparental (présence d'un seul parent) alors que plus du double sont classés monoparental élargi. Environ 4,3% des enfants de moins de 15 ans vivent avec un seul parent sans d'autres membres, 19,4% dans un ménage monoparental élargi et 53,9% dans un ménage élargi.

Les ménages dirigés par des femmes les plus répandus sont ceux de type monoparental élargi (55,0%) ou nucléaire (24,7%) alors que les modèles de type élargi (53,5%) et les couples avec enfants (30,1%) prédominent chez les hommes. Le statut matrimonial influence aussi sur la répartition des modèles de ménages. Ainsi, plus des trois quarts des ménages sont dirigés par des personnes mariées (53,2% de monogames et 24,2% de polygames). Suivent les ménages dirigés par des personnes veuves (10,2%), célibataires (7,2%) ou divorcées (5,2%). La structure ci-dessus décrite varie selon le sexe. La monogamie est plus répandue chez les hommes chefs de ménages que chez les femmes. Près de 90% des hommes chefs de ménage sont mariés (64,6% de monogames et 24,4% de polygames) alors que 45% des femmes seulement sont en union (21,7% de monogames et 23,6% de polygames). Les personnes non-mariées sont plus nombreuses chez les femmes (34,9% de veuves et 15,1% de divorcées contre 1,3% de veufs et 1,6% de divorcés).

Dans les ménages unipersonnels d'homme, les non-mariés constituent près de la moitié (44,5% de célibataires, 3,9% de divorcés et 1,0% de veufs). Les hommes mariés vivant seuls sont monogames pour la plupart (43,3%). En revanche, chez les femmes, les célibataires, les divorcées et les veuves sont relativement plus représentées (30,1%, 30,0% et 13,4%, respectivement). En général, on rencontre plus fréquemment les hommes veufs ou divorcés au sein des ménages de type nucléaire monoparental et monoparental mais dans des proportions plus faibles que celles des femmes.

Les femmes seules

L'importance relative du nombre de femmes seules, perçue comme une forme d'autonomie, peut aussi être considérée dans la société sénégalaise comme une certaine vulnérabilité de ces

dernières : estimée actuellement à 6,6% dans l'agglomération urbaine de Dakar et à 5% en 1992 (Enquête Sénégalaise sur les Priorités, 1991/92), la proportion est restée pratiquement stable dans la période. Sur quatre de ces femmes, une seule est mariée et peut donc prétendre au soutien d'un mari.

Tableau 1: Type de ménages selon le sexe du chef

	Unipersonnel (%)	couple sans enfants (%)	Couple avec enfants (%)	nucléaire monoparental (%)	monoparental élargi (%)	Elargi (%)	Total
Homme	8,8	2,8	30,1	2,0	2,7	53,5	100,0
Femme	6,6	0,1	1,5	24,7	55,0	12,1	100,0
Total	8,2	2,1	22,5	8,0	16,6	42,5	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal. Définition des catégories de ménages : Les ménages monoparentaux élargis comptent des membres autres que le chef (conjoint(e) exclu(e) et ses enfants. Les ménages élargis comptent des membres autres que le chef, le(s) conjoint(s) et leurs enfants. La présence de domestiques n'interfère pas avec ces définitions.

II. L'ACTIVITE

Les résultats présentés ici portent sur la population en âge de travailler ou population potentiellement active, c'est-à-dire l'ensemble des personnes âgées de 10 ans et plus résidant habituellement dans l'agglomération dakaroise.

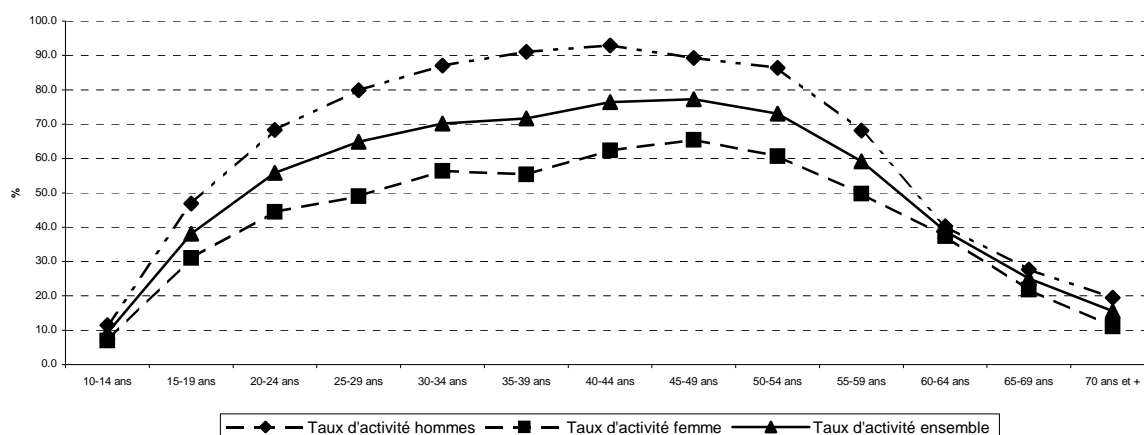
Sur une population potentiellement active estimée à 1 479 900 personnes, 756 300 sont actifs selon la définition du BIT, comprenant 668 000 actifs occupés et 88 300 chômeurs (personnes sans travail à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi). Il y a aussi 66 800 chômeurs découragés (personnes sans travail qui ne cherchent pas du travail mais disponibles pour occuper un emploi), soit un taux d'activité global au sens du BIT de 51,1% (55,6% si on inclut les chômeurs découragés). Le taux d'activité selon la définition du BIT s'établit à 61,4% si on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus.

Le taux de dépendance ou le rapport de la population inoccupée sur le nombre d'actifs occupés s'élève à 1,89. Cela signifie que 189 personnes sans activités rémunératrices (chômeurs et inactifs de tous âges) sont à la charge de 100 actifs occupés de 10 ans et plus. Si on restreint la population active à celle de 15 ans et plus, ce taux passe à 1,98 (soit 198 personnes à la charge de 100 travailleurs).

Les taux d'activité

Le taux d'activité global (51,1%) enregistre des variations importantes selon le sexe et l'âge. Il s'établit à 62,1% pour les hommes contre 41,1% pour les femmes. A tous les âges, le taux d'activité des hommes est plus élevé que celui des femmes. Quel que soit le sexe, le taux d'activité est plus faible à 10-29 ans (50,1% pour les hommes et 32,0% pour les femmes), il atteint son maximum à 30-49 ans (92,1% pour les hommes et 59,8% pour les femmes) avant de tomber à 50 ans et plus (56,0% pour les hommes et 41,5% pour les femmes). C'est à l'âge auquel les taux d'activité sont les plus élevés que les disparités entre hommes et femmes sont les plus frappantes (32,3 points à 30-49 ans contre 18,1 aux âges les plus jeunes et 14,5 aux âges les plus avancés). En effet, c'est durant cette période de la vie que les attentes sociales liées à la maternité et à l'éducation des enfants sont les plus contraignantes pour les femmes, obligées donc de restreindre leur présence sur le marché du travail.

Graphique 3 : Taux d'activité selon le sexe et l'âge



Il est raisonnable de penser que les femmes actives consacrent moins de temps aux travaux domestiques que les inactives du fait qu'elles ont d'autres occupations : les femmes occupées travaillent hors du ménage et les femmes en chômage passent un certain temps à faire des démarches pour trouver un emploi. En réalité, ce sont les femmes en chômage qui consacrent le plus de temps aux tâches domestiques (20 heures par semaine contre 16 pour les inactives et 15 pour les occupées). Il est intéressant de noter que les chômeuses découragées consacrent plus de temps que toutes les autres femmes (2 heures de plus que les chômeuses au sens du BIT). Comparées aux occupées, les inactives consacrent une heure de plus seulement aux tâches domestiques, marquant l'importance du phénomène classique de « double journée » des femmes actives. Le temps consacré aux tâches domestiques atteint son niveau le plus élevé entre 25 et 40 ans.

Tableau 2 : Taux d'activité par sexe et par âge (%)

	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes	50,1	92,1	56,0	62,1
Femmes	32,0	59,8	41,5	41,1
Total	40,7	74,7	48,8	51,1

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

Qui sont les inactifs ?

La population inactive (49,3% de la population potentiellement active) est composée essentiellement d'individus qui poursuivaient des études ou une formation au moment de l'enquête (45,9%), de femmes au foyer (26,2%), de personnes invalides ou en congés de longue maladie (7,3%) et de retraités (4,9%). Seulement 12,3% des inactifs disposent de revenus hors emplois, ce qui signifie que leur prise en charge est assurée par d'autres personnes, en particulier par des membres de leur ménage.

Près d'un inactif sur deux (46,3%) déclare qu'il n'a pas besoin (ou n'a pas envie) de travailler et plus d'un sur trois (37,9%) considère qu'il n'est pas en âge de travailler. Près d'un inactif sur dix (8,1%) pense qu'il n'a pas les qualifications nécessaires pour occuper un emploi et moins de 5% attendent une réponse à une demande d'emploi. Un inactif sur cent seulement pense qu'il n'existe pas d'emploi sur le marché.

III. LE CHOMAGE

Le chômage est assez répandu à Dakar : sur un effectif de 756 300 actifs selon la définition du BIT, on compte 88 300 chômeurs. On relève aussi 66 800 chômeurs découragés, soit au total 155 100 chômeurs au sens élargi. Ainsi, au sens strict, plus d'un actif dakarais sur dix (11,7%) est au chômage. En élargissant la notion du chômage aux chômeurs découragés, le taux global est nettement plus élevé : il s'établit à 18,9%.

Les femmes au chômage sont plus nombreuses que les hommes : elles comptent plus de la moitié des personnes en quête d'emploi au sens du BIT (50,9%) et représentent plus des trois quarts (77,9%) des chômeurs découragés mais disponibles pour un emploi. Ces résultats mettent en exergue les distorsions d'un marché du travail peu favorable aux femmes, parce qu'inadapté aux profils et qualifications de ces dernières qui, à force de chercher du travail sans en trouver, finissent par se décourager et se retirer.

Profils des chômeurs

Globalement, le chômage touche plus les femmes que les hommes et les jeunes davantage que les personnes plus âgées. Plus de 4 points séparent le taux de chômage des femmes (14,1%) de celui des hommes (9,9%). Quel que soit le sexe, le chômage concerne plus les jeunes que les actifs plus âgés : le taux de chômage est de 14,4% pour les jeunes de 10-29 ans contre 10,0% pour la classe d'âges 30-49 ans et 6,7% seulement pour les personnes de 50 ans et plus. D'une manière générale le chômage a tendance à baisser avec l'âge mais plus fortement chez les femmes.

Ces résultats montrent que le statut de la femme, économiquement dépendante, assignée traditionnellement aux travaux domestiques de son ménage et sans pouvoir de décision, a subi des mutations profondes qui poussent celle-ci à chercher du travail rémunéré hors du ménage. L'explication, loin d'être simple pourrait tenir, pour l'essentiel, à deux facteurs : d'une part, la pauvreté résultant de l'insuffisance des revenus des pourvoyeurs traditionnels face au poids des nouvelles charges sociales et familiales et, d'autre part, le besoin d'autonomie et de liberté que les campagnes internationales et nationales menées ces dernières années pour la cause des femmes, ont contribué à développer, grâce à une certaine ouverture démocratique.

Graphique 4 : Taux de chômage selon le sexe et l'âge

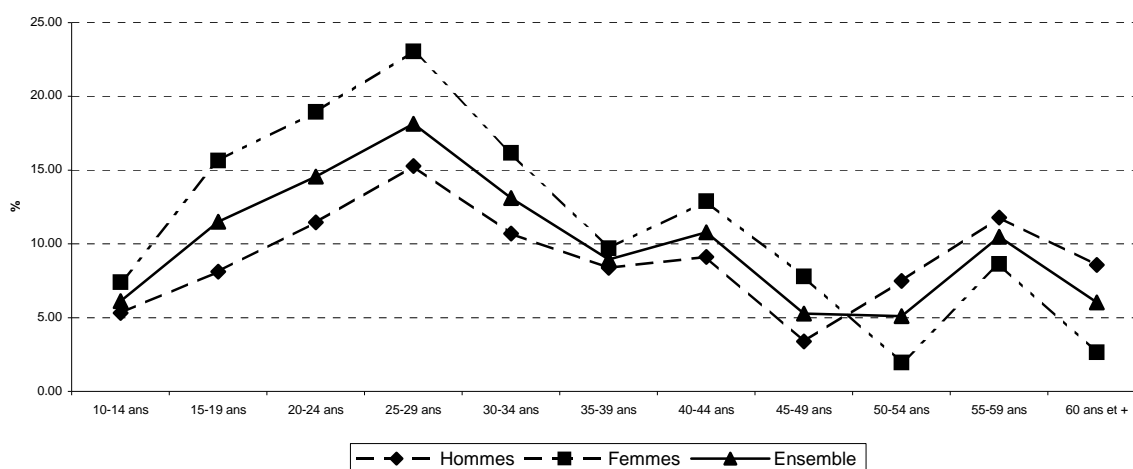


Tableau 3 : Taux de chômage par sexe et par âge

	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes	11,5	8,3	8,8	9,9
Femmes	18,5	12,2	3,7	14,1
Total	14,4	10,0	6,7	11,7

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal

Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs

La recherche d'un emploi est tributaire du statut de la femme et de son rôle dans le ménage, ce qui contribue à les désavantager sur le marché du travail. Quel que soit le sexe, ce sont les célibataires et les divorcé(e)s qui ont les taux de chômage les plus élevés avec cependant un avantage pour les hommes : les taux masculins sont de 12,5% pour les célibataires et 13,0% pour les divorcés contre 17,6% et 13,6% respectivement pour les femmes. Toutefois, les écarts entre sexes sont plus importants parmi les mariés avec des taux de chômage presque deux fois plus élevés chez les femmes. Seules les veuves présentent un meilleur profil que les veufs (5,5% contre 6,6%).

Le chômage touche plus particulièrement les personnes les plus instruites et les personnes dépendantes (c'est-à-dire les membres autres que le chef de ménage). Chez les personnes dépendantes, le taux est de 9,7% pour les actifs sans instruction, 13,3% pour ceux qui ont un niveau primaire, 17,9% pour ceux qui ont le niveau secondaire et 23,8% pour les actifs ayant atteint le niveau d'enseignement supérieur. En revanche, chez les chefs de ménage, les taux pour les instruits sont de 6,8%, 7,1% et 2,7% respectivement et 6,1 pour ceux qui n'ont pas d'instruction.

Qui sont les chômeurs ?

On distingue, d'une part, les primo-demandeurs ou chômeurs en quête du premier emploi, plus nombreux (53,5%) sur le marché de l'emploi, et d'autre part les anciens occupés ou chômeurs ayant perdu leur emploi.

Les primo-demandeurs

Les primo-demandeurs comptent 47 500 actifs dont 55,6% de femmes. Quel que soit le sexe, les primo-demandeurs sont nettement plus jeunes (moins de 27 ans que les anciens occupés dont l'âge moyen dépasse 33 ans. Ils ont fait des études plus longues que les anciens demandeurs (6,0 ans contre 5,1) Les hommes bénéficient d'un niveau d'instruction légèrement plus élevé que les femmes (0,7année d'études en plus).

Les anciens actifs occupés

Les chômeurs ayant déjà travaillé sont estimés à 40 800. Légèrement moins nombreuses (46,2%) les femmes sont aussi moins âgées que leurs homologues de 4 ans. En outre, elles ont fait des études moins longues (4,1 ans contre 6,0).

Les raisons de pertes d'emplois sont variées mais généralement involontaires. Près de la moitié des chômeurs ont perdu leur dernier emploi pour cause de licenciement ou de faillite de leur entreprise. En revanche, 11,5% ont quitté leur emploi en raison d'une rémunération insuffisante et 15,6% à cause des autres conditions de travail.

Caractéristiques et durée du chômage

Quelle que soit la caractéristique du demandeur d'emploi, la durée moyenne du chômage est longue (près de 4 ans). Cette longueur de la durée du chômage chez les primo-demandeurs (quatre ans et demi) comme chez les chômeurs ayant perdu leur dernier emploi (trois ans et demi), semble indiquer que cette situation est plus liée à l'incapacité de l'économie à générer des emplois durant cette période qu'au profil du demandeur. Aussi, l'état de l'économie nationale, en particulier le manque d'opportunité à Dakar, pèse-il durablement sur tous les chômeurs.

Bien que la durée du chômage soit élevée pour tous, les femmes ont passé un peu plus de temps que les hommes à chercher un emploi pour les primo-demandeurs (8 mois de plus) mais moins de temps pour les anciens occupés (plus d'un an). Le chômage de longue durée (plus d'un an) est assez répandu (plus de 72% des chômeurs). Toutefois, il est plus fréquent chez les femmes à la recherche de leur premier emploi (83,6% contre 76,4% pour les hommes) et moins fréquent pour les anciennes occupées (60,5% contre 66,4% pour les hommes).

Tableau 4 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage

		Effectif	Répartition (%)	Age moyen (années)	Année d'études (années)	Durée moyenne du chômage (mois)	% chômeurs de + d'un an (%)
Primo-demandeurs	Hommes	21 100	23,9	26,7	6,4	49,0	76,4
	Femmes	26 400	29,9	26,6	5,7	57,0	83,6
Anciens occupés	Hommes	22 200	25,1	34,9	6,0	47,9	66,4
	Femmes	18 600	21,1	31,3	4,1	34,7	60,5
Total		88 300	100,0	29,8	5,6	47,9	72,3

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

Les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.

Le mode de recherche d'emploi

Pour la plupart des demandeurs d'emploi (deux sur trois), les relations personnelles demeurent le moyen de recherche privilégié, ce qui peut être considéré comme un indicateur d'informalité caractéristique des économies des pays en développement. Une proportion beaucoup plus faible (un demandeur sur quatre) s'adresse directement aux employeurs, soit en se rendant à l'entreprise, soit en y envoyant une demande d'emploi. Moins de 2 demandeurs sur 100, probablement des primo-demandeurs (personnes ayant une certaine formation), ont choisi de se présenter à des concours. Les chômeurs qui ont recours aux petites annonces ou aux agences de placement et associations représentent une minorité (2,1% et moins de 1% respectivement). La politique de flexibilité de l'emploi que mène l'Etat du Sénégal depuis le début des années 90 a conduit à la suppression du monopole en matière d'embauche que détenait le service de la main d'œuvre, ce qui rend cette structure inopérante dans ce domaine et explique le peu d'intérêt que les demandeurs d'emploi lui portent. Les nouvelles agences mises en place auprès des ministères chargés de la promotion des jeunes, et qui se limitent à orienter ou à donner des conseils, exercent un faible attrait sur les demandeurs.

Le type d'emploi recherché

Plus de quatre chômeurs sur dix cherchent un emploi salarié, près d'un chômeur sur quatre (24,5%) un travail non salarié et un demandeur sur trois déclare qu'il est indifférent, c'est-à-dire preneur de tout ce qui est offert sur le marché du travail. L'attrait plus prononcé du travail

salarié tient à la sécurité de l'emploi et du salaire (44,5% des demandeurs) ou à l'espoir d'un gain plus élevé (31,7%). Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'exige de la part du travailleur aucun investissement préalable. En réalité, pour un chômeur sans travail depuis en moyenne presque quatre ans, la disponibilité de fonds permettant d'investir pour son propre compte peut constituer un obstacle de taille, en particulier s'il est jeune comme l'indique l'âge moyen des demandeurs dont la plupart cherche un premier emploi. L'indifférence devrait être perçue non pas comme un manque de choix mais plutôt comme une attitude réaliste dans un contexte économique où les opportunités d'emplois sont rares et donc soumises à une forte compétition où les relations personnelles sont privilégiées par-dessus tout.

Plus de six chômeurs sur dix (60,1%) cherchent un emploi permanent à plein temps, 11,6% un emploi permanent à temps partiel et moins de 5% un emploi temporaire. Les deux dernières catégories pourraient comprendre des personnes généralement inactives pour raisons d'études et formation ou de responsabilités/charges familiales qui les empêchent d'être disponibles à plein temps. C'est le cas de certains étudiants et des femmes au foyer ayant la charge d'enfants en bas âge ou de personnes malades ou handicapées.

Pour les 23,7% d'indifférents quant à la nature de l'emploi, on peut présager que le réalisme devant la rareté et la précarité des emplois serait la principale raison qui motive leur absence de choix.

La plupart des chômeurs souhaiteraient travailler dans une micro entreprise/à leur propre compte (25,2%) ou dans une grande société privée (27,1%). Peu de chômeurs sont attirés par l'administration publique et les entreprises publiques ou parapubliques (11,1%). Ce revirement dans la manière de percevoir la fonction publique peut trouver ses origines dans la dégradation des conditions de travail et de sécurité dans l'emploi. En effet, avec la remise en cause de la garantie de l'emploi qui n'est plus applicable de manière systématique, le gel des salaires et l'arrêt des recrutements imposés pour un maintien de la masse salariale à un niveau donné dans l'administration, la fonction publique finit par ne plus attirer les travailleurs.

Sur la question de l'adéquation de l'emploi recherché à leur qualification professionnelle, la moitié des demandeurs reste indifférente, plus d'un chômeur sur trois (37,6%) souhaite avoir un emploi correspondant au métier qu'il a appris et plus d'un sur dix (12,4%) préfère exercer une activité dans un métier/secteur différent.

Prétentions salariales des chômeurs

Les chômeurs souhaiteraient disposer d'un revenu moyen mensuel de 119 700 FCFA. Cette prétention salariale est plus élevée chez les hommes (159 100 FCFA pour les primo-demandeurs contre 142 000 FCFA pour les anciens occupés). Ces montants sont de 97 500 FCFA et 81 500 FCFA respectivement pour les femmes.

Huit chômeurs sur dix se déclarent disposer à réviser leurs prétentions salariales en cas de prolongation du chômage. En outre, ils sont prêts à accepter un revenu minimum de 82 300 FCFA par mois, soit 37 400 FCFA de moins que leur prétention initiale.

Tableau 5 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs

		Prétentions salariales (en milliers de FCFA)	Acceptent de réviser leurs prétentions salariales (%)	Salaire de réservation (en milliers de FCFA)	Horaires hebdomadaires désirés (heures par semaine)
Primo-demandeurs	Hommes	159,1	75,1	98,9	44,6
	Femmes	97,5	75,5	69,2	42,8
Anciens occupés	Hommes	142,0	83,7	100,6	45,1
	Femmes	81,5	81,0	59,9	42,2
Total		119,7	78,7	82,3	43,7

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal. Les prétentions salariales correspondent au montant du revenu désiré, déclaré spontanément par les chômeurs, pour l'emploi qu'ils recherchent. Le salaire de réservation est le niveau de revenu minimum en

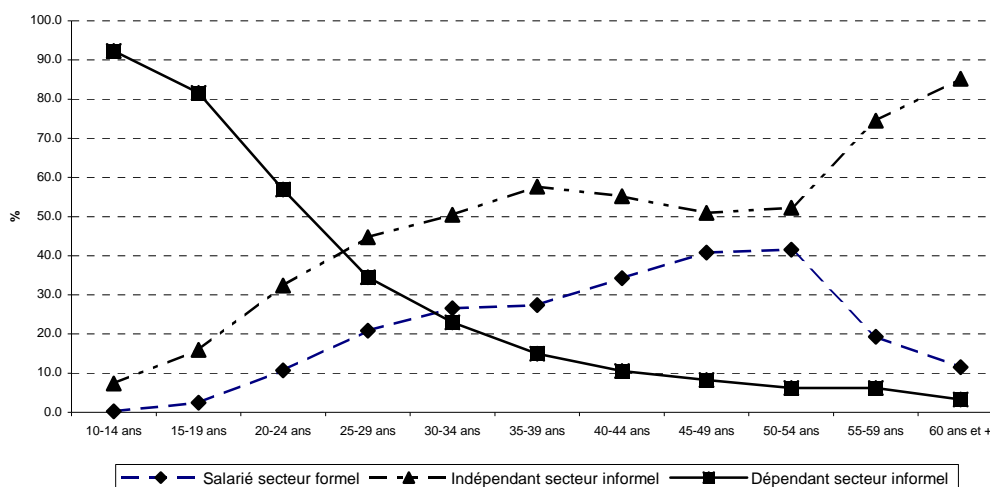
IV. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS

Dans l'agglomération urbaine de la région de Dakar, 668 000 actifs de 10 ans et plus occupent un emploi, 88 300 cherchent activement du travail, 723 600 sont inactifs et 425 700 ne sont pas en âge de travailler. Ainsi, le taux de dépendance ou nombre moyen de personnes à charge par actif occupé s'établit à 1,89. L'agglomération urbaine dakaroise compte en moyenne 2,6 actifs occupés par ménage.

Le taux de salarisation mesure d'une certaine manière le degré de formalisation des relations de travail. Il est estimé à 37,5%, soit en termes d'effectifs, 250 300 salariés pour 417 700 non salariés. Ce taux est variable selon le secteur (formel ou informel) d'une part et d'autre part selon le type de main-d'œuvre. Il est plus élevé dans les secteurs public et privé formel (99,6% et 84,0% respectivement) que dans le secteur informel (21,5%). S'agissant du type de main-d'œuvre, on note des différences selon certaines catégories. Par exemple, les hommes sont plus enclins à occuper un emploi salarié (39,3%) que les femmes (34,8%). De même, le taux de salarisation augmente avec l'âge jusqu'à 54 ans (de 31,0% pour les 15-19 ans à 46,8% pour les 50-54 ans) avant de tomber à moins de 24,7% à partir de 55 ans, âge légal de la retraite dans le secteur public (relevé à 60 ans après l'enquête) et le secteur privé formel. La fréquence du salariat est variable selon le type de membre du ménage. La propension à occuper un emploi salarié est plus forte parmi les chefs de ménage (45,9%) que parmi leurs enfants (33,5%), leurs conjoints (20,6%) et leurs ascendants (6,9%).

La plupart des travailleurs exercent leur activité dans le secteur informel (76,4%). Toutefois, on note des différences selon l'âge : les jeunes ont tendance à prédominer parmi les dépendants du secteur informel (39,1% ont moins de 20 ans) alors que les travailleurs de 20-49 ans sont plus nombreux parmi les patrons du secteur informel (76,4%). De même, la majorité des salariés du secteur formel ont entre 20 et 49 ans (plus de 80%).

Graphique 5 : Type d'emplois selon l'âge



La répartition des emplois par secteur institutionnel est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Avec 76,4% des emplois, le secteur informel emploie plus de trois travailleurs sur quatre. Suit le secteur privé formel qui emploie 16,1% des travailleurs, y compris ceux des entreprises associatives. Le secteur public, comprenant l'administration et les entreprises publiques, n'offre que 7,5% des emplois.

Les emplois du secteur public sont concentrés dans les branches non marchandes (92,5%) et l'industrie (7,2%) : respectivement 98,1% et 1,8% dans l'administration contre 73,9% et 24,1% dans les entreprises para publiques.

Les travailleurs du secteur public sont essentiellement des cadres (49,5%) et des employés ou ouvriers qualifiés (41,0%). Avec une moyenne d'âge de 41,3 ans et une durée d'études de 9,8 ans (contre 7,3 et 3,3 ans respectivement dans les secteurs privé formel et informel), ils sont plus âgés et mieux instruits. En outre, ils connaissent une plus grande stabilité dans l'emploi (13,6 ans contre 8,6 et 7,6 ans respectivement dans les secteurs privés formel et informel). Ces différences sont observées quel que soit le sexe. Enfin, c'est dans le secteur public que les revenus médians sont les plus importants (112 000 FCFA contre 60 000 FCFA dans le secteur privé formel et 20 000 FCFA dans l'informel).

Caractéristiques du secteur privé formel: le taux de salarisation est de 84,0%. Environ 12,0% des occupés travaillent dans un établissement de moins de 6 personnes et 31,3% dans un établissement de plus de 100 personnes. 52,3% des travailleurs occupent un emploi dans les services, 36,3% dans l'industrie et 8,1% seulement dans le commerce. Le secteur compte 19,4% de l'ensemble des emplois industriels et 18,7% des services.

La main-d'œuvre du secteur informel est entièrement concentrée dans des établissements de 1 à 20 personnes. Environ 80% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes et 45,8% sont des auto-emplois. Le secteur informel se caractérise par le taux de salarisation le plus faible de l'ensemble des secteurs (21,5%). La précarité des établissements se mesure par le fait que moins de 24,0% seulement des activités s'exercent dans de véritables établissements, tandis que 29,8% s'exercent sur la voie publique et près de 20,0% à domicile. Enfin, 56,5% des emplois informels sont occupés par des indépendants. Les emplois du

secteur informel sont répartis de façon plus ou moins égale entre les services (34,8%), le commerce (32,9%) et l'industrie (28,7%)

La main-d'œuvre y est plus jeune (31,2 ans en moyenne contre 36,1 ans dans le secteur privé formel et 41,3% dans le secteur public) mais peu instruite. En effet, 43,5% des actifs occupés n'ont jamais fréquenté l'école. Pour ceux qui ont fréquenté l'école, 71,4% ont suivi l'enseignement primaire, 25,9% l'enseignement secondaire et moins de 3,0% le supérieur. En moyenne leur niveau scolaire n'atteint pas 4 ans d'études. En outre, c'est le secteur où la présence des femmes est la plus forte (45,9% des emplois contre 22,3% dans le secteur privé formel et 27,7% dans le secteur public).

C'est dans l'administration publique que la proportion des migrants est la plus forte : près de 43,0% des fonctionnaires (y compris ceux des entreprises publiques) sont nés hors de l'agglomération dakaroise et 38,5% seulement des travailleurs du secteur informel ont le même statut migratoire. Ce résultat est en cohérence avec la position centrale de Dakar, comme capitale économique et cœur du système scolaire, du fait qu'elle concentre l'essentiel des infrastructures scolaires et universitaires ainsi que la quasi-totalité des industries et des emplois modernes qui attirent les élites scolaires d'origine essentiellement urbaine.

En revanche, le fait que les migrants qui exercent une activité dans le secteur informel représentent près de trois quarts (74,3%) de l'ensemble des migrants (contre 6,0% seulement de fonctionnaires) tend à conforter l'idée selon laquelle la migration a joué un rôle moteur dans le processus de formation et de densification du secteur informel dont il contribue aussi de façon significative au développement.

Tableau 6a : Structure des emplois par secteur institutionnel (emploi principal)

Secteur institutionnel	Effectif	Répartition %	Age moyen (années)	Proportion de femmes %	Proportion de migrants %	Années d'études réussies	Ancienneté dans l'emploi (années)
Administration publique	38 200	5,7	41,4	28,8	41,8	10,1	14,2
Entreprises publiques	12 300	1,8	40,9	24,0	46,5	8,7	11,6
Entreprises privées formelles	100 300	15,0	36,1	22,3	43,5	7,3	8,6
Entreprises privées informelles	510 100	76,4	31,2	45,9	38,5	3,3	7,6
Entreprises associatives	7 100	1,1	35,7	33,6	37,2	7,3	8,7
Total	668 000	100,0	32,8	40,8	39,6	4,4	8,2

Source : Enquête Emploi 2002, Dakar, calculs de la DPS

Tableau 6b : Structure des emplois par secteur d'activité (emploi principal)

Secteur institutionnel	Secteur primaire	Industrie	Commerce	Services	Total
Administration publique	0,1	1,8	-	98,1	100,0
Entreprises publiques	0,7	24,1	1,3	73,9	100,0
Entreprises privées formelles	3,1	36,3	8,1	52,5	100,0
Entreprises privées informelles	3,4	28,8	32,9	34,9	100,0
Entreprises associatives	3,4	22,1	15,1	59,4	100,0
Total	3,1	28,2	26,5	42,2	100,0

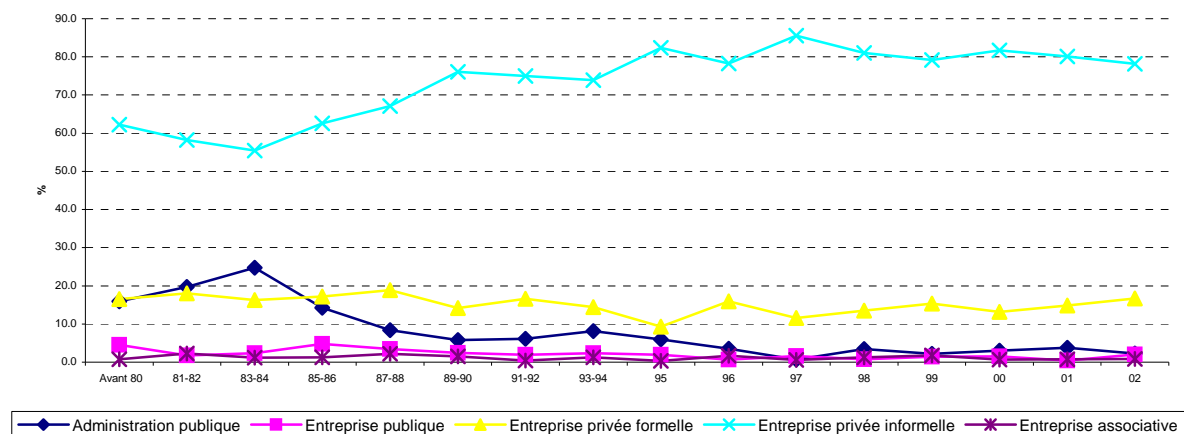
Source : Enquête Emploi 2002, Dakar, DPS - Sénégal

Branches : le secteur primaire comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture. L'industrie comprend les industries manufacturières et extractives et BTP. Le commerce comprend le commerce de gros et de détail. Les services comprennent les hôtels et restaurants les services de réparation, les activités de récréation, touristiques et les services domestiques, les services aux collectivités, les services aux entreprises, les banques et les services financiers, télécommunication et transport et autres services.

Dynamique des emplois sur une longue période

La date de démarrage de l'emploi actuel peut donner des indications sur la dynamique de création des emplois sur le marché du travail.

Graphique 6 : Création d'emploi selon le secteur institutionnel



Le temps moyen passé dans l'emploi actuel est de 8,2 ans pour l'ensemble des travailleurs, tous secteurs d'activité et qualifications confondus. Toutefois, l'ancienneté dans l'emploi actuel varie selon le secteur institutionnel. La longévité dans l'emploi actuel est plus longue dans le secteur public (13,6 ans) que dans le secteur privé (8,6 ans) et dans l'informel (7,6 ans).

La pluri-activité

Pour accroître leurs ressources ou compenser leurs revenus en période de récession économique, certains individus exercent plusieurs activités à la fois. A Dakar, sur 668 000 actifs occupés, 28 900 individus exercent une ou plusieurs activités secondaires, soit un **taux de pluri-activité** de 4,3%.

Les emplois secondaires déclarés présentent une structure équilibrée assez proche de celles des emplois dits principaux, même si l'ordre d'importance n'est pas le même. Ici, les activités industrielles (37,3%) dominent alors qu'elles représentent 28,5% des emplois principaux. Suivent les services (34,3%) qui occupent la première place dans la répartition des emplois principaux par secteur avec une proportion de 42,1% des travailleurs. Les emplois secondaires se répartissent de façon inégale dans les différents secteurs institutionnels : (93,0% dans le secteur informel, 5,3% dans le secteur privé formel et 1,7% dans le public).

V. REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'ACTIVITE

Les revenus perçus et les conditions de travail sont des indicateurs assez pertinents pour mesurer la qualité des emplois créés dans les différents secteurs institutionnels. De ce point de vue, il y a un fort contraste entre le secteur formel et le secteur informel.

Les revenus du travail dans l'emploi principal

Dans le secteur public, le revenu moyen mensuel est plus élevé dans l'administration que dans les entreprises publiques: 149 700 FCFA contre 134 700 FCFA. Cet avantage du secteur public sur le secteur privé peut être lié au fait que l'ancienneté des salariés dans leur emploi actuel y est plus longue (13,6 ans contre 8,6 et 7,6 dans le privé formel et informel respectivement) et leur niveau scolaire en moyenne plus élevé (9,8 ans contre 7,3 et 3,3 dans le privé formel et informel respectivement).

Dans le secteur privé formel, le revenu moyen mensuel est de 111 100 FCFA (113 100 dans les entreprises formelles et 82 600 dans les entreprises associatives), soit près de trois fois le revenu moyen observé dans le secteur informel (38 400 FCFA) alors que c'est dans ce dernier secteur que la charge de travail hebdomadaire y est plus lourde (47,0 heures contre 45,8 dans le privé formel, 44,2 dans l'administration et 42,9 dans les entreprises publiques).

Dans le secteur privé informel qui offre 76,4% des emplois, la situation est la plus défavorable. L'ancienneté dans l'emploi, y est plus faible que dans les autres secteurs et les revenus moyens nettement plus bas: 38 400 FCFA par mois pour une durée de travail hebdomadaire plus longue (47,0 heures). En revanche, la part des travailleurs permanents y est plus importante que dans le secteur privé formel (83,6% contre 81,5%. Contrairement à une idée reçue, l'emploi occasionnel, source de revenu additionnel, n'est donc pas une caractéristique propre au secteur informel.

Les écarts entre secteurs d'activités s'expliquent, en partie, par les différences de structures d'emplois. Dans le secteur public, 49,5% des actifs sont des cadres (moyens ou supérieurs), alors que dans le secteur informel, près de 56,8% des actifs sont indépendants, la plupart travaillant à leur propre compte. Pour affiner l'analyse et rendre les comparaisons plus pertinentes, on examine de manière combinée les catégories sociales et le secteur d'activité (public, privé, formel ou informel, voir tableau 8).

Tableau 7 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Tous actifs					Travailleurs dépendants		
	Temps horaire hebdomadaire	Revenus (1000 FCFA)				Avec bulletin de paie %	Avec contrat %	Travailleurs permanents %
		Mensuels		Horaires				
		Moyen	Médian	Moyen	Médian			
Administration publique	44,2	149,7	114,3	0,90	0,63	88,6	93,9	96,8
Entreprises publiques	42,9	134,7	107,1	0,86	0,56	94,7	82,8	87,3
Entreprises privées formelles	45,8	113,1	60,0	0,63	0,36	77,9	64,0	81,5
Entreprises privées informelles	47,0	38,4	20,0	0,27	0,13	2,9	6,7	83,6
Entreprises associatives	41,5	82,6	55,3	0,59	0,29	36,6	50,7	83,5
Total	46,5	58,2	30,0	0,37	0,18	34,7	33,7	84,5

Source : Enquête Emploi 2002, Dakar, calculs de la DPS

La hiérarchie salariale (cadres supérieurs, employés, manœuvres et autres) est toujours respectée au sein d'un même secteur institutionnel. Cependant, il convient de noter la forte présence de non salariés sur le marché du travail qui a tendance à bouleverser la hiérarchie ainsi établie avec des patrons et des travailleurs à leur propre compte dont les revenus d'activité sont très variables.

Tableau 8 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel et CSP

	Effectif	Répartition %	Ancienneté en (années)	Horaire hebdomadaire	Revenu mensuel (milliers de FCFA)	
					Moyen	Médian
Secteur public						
- Cadres	25 000	3,7	15,6	42,8	201,9	183,5
- Employés, ouvriers	20 700	3,1	12,7	44,6	99,3	107,0
- Manœuvres et autres	4 800	0,7	6,7	45,8	57,6	53,9
Secteur privé formel						
- Cadres	26 600	4,0	11,1	46,5	238,6	185,9
- Employés, ouvriers	48 400	7,2	9,0	45,5	87,9	70,4
- Manœuvres et autres	32 300	4,8	5,8	44,8	40,1	40,0
Secteur privé informel						
- Travailleurs indépendants	289 600	43,4	9,4	44,3	52,5	32,1
- Employés, ouvriers	50 300	7,5	7,0	52,1	44,2	39,8
- Manœuvres et autres	170 300	25,5	4,8	50,0	12,8	10,0
Total	668 000	100,0	8,2	46,5	58,2	30,0

Source : Enquête Emploi 2002, Dakar, calculs de la DPS. Par rapport au tableau précédent, le secteur public regroupe l'administration et les entreprises publiques, et le secteur privé formel les entreprises privées formelles et associatives.

Globalement, ce sont respectivement les *cadres* qui ont les plus forts revenus : en moyenne 238 600 FCFA pour les cadres du secteur privé formel et 201 900 FCFA pour ceux du secteur public. Les cadres du secteur privé formel bénéficient d'un meilleur traitement : ils gagnent 18,2% de plus que leurs homologues du secteur public et quatre fois et demi de plus qu'un indépendant du secteur privé informel. Suivent dans la hiérarchie, les *employés et les ouvriers* dont les revenus sont inférieurs et la charge de travail globalement plus lourde (plus d'une heure de plus que les cadres et les indépendants). L'employé/ouvrier du secteur informel gagne plus de deux fois moins que son homologue du secteur public et deux fois moins que son homologue du privé formel. Globalement, les employés/ouvriers du secteur public ont des emplois relativement moins précaires que leurs homologues des autres secteurs (12,7 ans d'ancienneté en moyenne contre 9 ans dans le secteur privé formel et 7 ans dans le secteur informel).

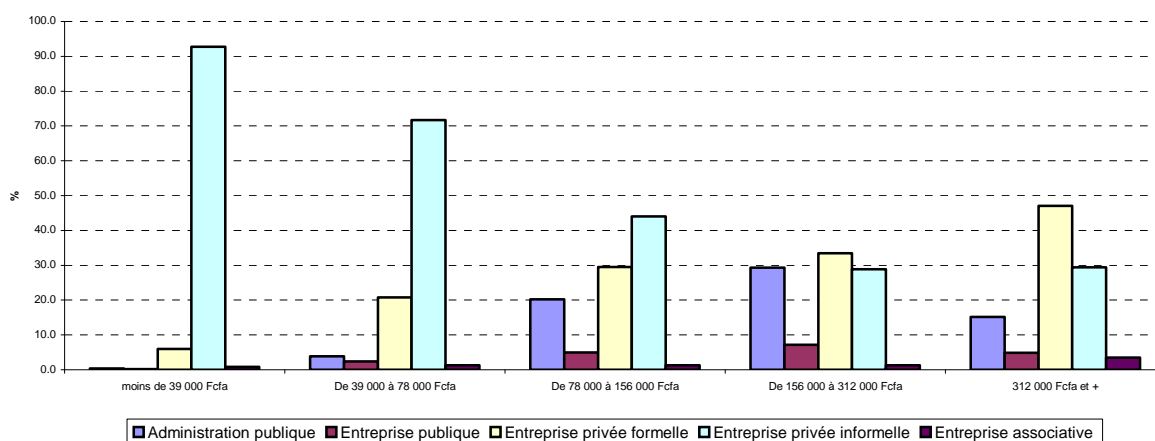
La situation des *manœuvres, apprentis et aides familiaux* est tout aussi contrastée avec des revenus moyens plus faibles dans l'informel. Ce désavantage est imputable, en partie, à la plus forte présence d'aides familiaux et d'apprentis non rémunérés dans cette catégorie. En effet, ces derniers qui généralement ne perçoivent aucun revenu, occupent 22% des emplois informels.

Les *travailleurs indépendants* du secteur informel perçoivent des revenus relativement faibles : 52 500 FCFA mensuellement, soit 67,4% de moins que l'employé ou ouvrier du secteur privé formel et près de deux fois moins que l'employé du secteur public. La moitié des travailleurs indépendants gagne moins de 32 100 FCFA mensuellement, c'est-à-dire moins que 82,3% du salaire minimum garanti.

Globalement, 11,6% des actifs occupés ne touchent aucun revenu, 46,4% perçoivent moins que le salaire minimum en vigueur au Sénégal, soit 39 000 FCFA par mois et 17,9% gagnent 100 000 FCFA ou plus par mois.

L'administration et les entreprises publiques se distinguent des autres secteurs par le fait que 2,5% et 4,2% des travailleurs respectivement perçoivent un salaire inférieur au salaire minimum, et il y a une forte concentration dans les tranches de revenus comprises entre 1 et 4 fois le salaire minimum. Ces proportions sont de 17,3% dans le privé formel et 59,5% dans le secteur informel. Ainsi, 63,5% et 69,1% respectivement des employés de l'administration et de ceux des entreprises publiques perçoivent entre 39 000 et 156 000 Fcfa. On observe une proportion similaire dans le secteur privé formel (63,9%) mais seulement 37,2% dans le secteur informel. Enfin, 33,9% des employés de l'administration perçoivent quatre fois le salaire minimum ou plus (contre 26,7% dans les entreprises publiques, 18,9% dans le secteur privé formel et seulement 3,3% dans le secteur informel).

Graphique 7 : Distribution des revenus de l'emploi principal selon le secteur institutionnel



Horaires de travail et sous-emploi

Globalement la durée du travail a une distribution très étalée : 20,5% des actifs occupés (soit 136 900 personnes) travaillent moins de 35 heures et 43,3% passent 48 heures et plus par semaine à leur activité. Les actifs occupés qui travaillent entre 35 et 48 heures, horaires dits « normaux » prédominent dans le secteur public (63,9%) et le secteur privé formel (54,8%) alors que dans l'informel, ils ne sont que 29,6%.

La proportion des actifs occupés travaillant moins de 35 heures par semaine contre leur gré est utilisée ici pour mesurer l'importance du *sous-emploi visible*. Sur cette base, **ceux qui travaillent moins de 35 heures de façon involontaire sont estimés à 102 700 personnes, soit un taux de sous-emploi visible de 15,4%**. C'est dans le secteur informel que le sous-emploi visible est le plus élevé (16,6%). Il est relativement plus faible dans le secteur formel (13,0% dans le privé et 14,2% dans le public).

Au Sénégal, l'horaire légal est de 40 heures par semaine. Aussi, l'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut-elle être synonyme de sous-emploi, lorsqu'une telle charge de travail horaire résulte d'une productivité du travail anormalement faible. Cette forme de

sous-emploi est qualifiée de « *sous-emploi invisible* ». Le niveau des revenus individuels permet d'estimer cette forme de sous-emploi. Pour mesurer le sous-emploi invisible, l'indicateur retenu est le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire horaire minimum. *Ainsi, le nombre de personnes en état de sous-emploi invisible est estimé à 357 700, soit un taux de 53,5%*. C'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus frappante avec 65,2%, alors qu'elle atteint 21,3% dans le privé formel et 3,4% dans le secteur public.

En construisant un indicateur synthétique de sous-emploi par l'agrégation des différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible et sous-emploi invisible), on obtient un *taux de sous-emploi global de 72,5%, soit près de 548 600 personnes sur 756 300 actifs. Le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme le principal problème du marché du travail, et plus généralement de l'économie sénégalaise.*

Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants

Globalement, 84,5% des emplois sont permanents mais cette proportion varie légèrement selon le secteur d'activité : plus forte dans l'administration (96,8%) et les entreprises publiques (87,3%) que dans le secteur informel (83,6%) et dans le secteur privé formel (81,6%). La bonne tenue des entreprises informelles est assez surprenante du fait de la supposée forte présence d'emplois occasionnels et précaires et l'utilisation d'une main-d'œuvre relativement instable (apprentis et aides familiaux).

Les relations de travail présentent des caractéristiques assez différentes qui jouent sur le niveau de protection des travailleurs d'un secteur à l'autre. Alors que dans l'administration 93,8% des travailleurs sont détenteurs de contrats de travail, la proportion est nettement plus faible dans les entreprises privées formelles (64,0%) et négligeable dans les entreprises privées informelles (moins de 7,0%). S'agissant de la disponibilité de bulletin de paie, un grand nombre des agents du secteur public (90,1%) et des entreprises formelles (77,9%) reçoivent un bulletin de paie. Dans ce domaine, ce qui distingue les entreprises informelles des entreprises formelles, c'est le caractère exceptionnel des pratiques comme la contractualisation et la délivrance de bulletin de paie : respectivement 2,9% et 6,7% des travailleurs seulement bénéficient de contrat et de bulletin de paie. L'origine de la main d'œuvre généralement employée (membres de la famille, apprentis, relations personnelles) peut expliquer cette situation.

Concernant les prestations sociales, moins de 8% des travailleurs en bénéficient. Toutefois, cette faible proportion cache de très fortes disparités entre secteurs et catégories de travailleurs. En effet, les travailleurs les mieux rémunérés sont aussi ceux qui bénéficient le plus des prestations sociales, notamment les cadres et les employés du secteur public (36,2% et 23,6% respectivement), ainsi que les cadres et les employés du secteur privé formel (28,4% et 18,6% respectivement). Par contre, quel que soit le secteur, c'est moins de 4% des manœuvres qui peuvent prétendre à des prestations sociales dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Le taux de syndicalisation est faible : 5,9% de travailleurs syndiqués sur l'ensemble des actifs occupés (salarie et non salarie) et 14,8% de syndiqués sur la population salarie uniquement. Les syndicats sont plus répandus dans le secteur public (encadrement du secteur public autour de 40% contre 32% pour les employés du public et 14,2% pour les manœuvres du public),

contre 20% environ de salariés syndiqués dans le formel. Il est inexistant dans l'informel avec moins de 2% de syndiqués.

Dans les entreprises où il existe un syndicat, la proportion de travailleurs affiliés est de 52,7%. Cette proportion est variable selon le secteur institutionnel. Relativement forte pour les travailleurs du secteur public (65,1%), elle est plus faible dans le secteur privé formel (45,6%). Elle varie aussi avec la qualification professionnelle. Assez importante chez les cadres moyens (70,2%), les employés et ouvriers qualifiés (61,2%) et les cadres supérieurs (56,2%), elle est faible chez les autres catégories (moins de quatre travailleurs sur 10), surtout que les personnes concernées disposent d'un syndicat dans leur propre entreprise.

Si la force des travailleurs repose sur la représentation syndicale, la faiblesse de la participation réduit les possibilités pour ces travailleurs d'influer en leur faveur sur leurs conditions de travail et sur le marché du travail.

Tableau 9 : Taux de bénéficiaires de prestations par secteur institutionnel
(pour les travailleurs dépendants)

	Sécurité sociale	Indemnités. logement, eau, électricité	Service médical	Congés payés	Participation aux bénéfiques	Primes de fin d'année	Autres primes	Avantages en nature
Secteur public								
-Cadres	36,2	43,1	17,1	32,8	2,9	9,2	12,0	8,5
-Employés, ouvriers	23,6	17,5	11,9	20,9	2,1	7,4	5,3	4,0
-Manœuvres et autres	3,8	3,4	-	1,8	-	-	-	2,2
Secteur privé formel								
-Cadres	28,4	23,1	16,6	35,4	4,3	25,0	6,7	10,6
-Employés, ouvriers	18,6	12,9	7,6	19,7	2,3	10,0	7,2	5,6
-Manœuvres et autres	2,7	2,7	1,2	4,3	-	1,3	0,4	1,8
Secteur privé informel								
- Employés, ouvriers	1,2	0,8	0,7	1,3	0,2	1,1	0,4	0,6
- Manœuvres et autres	-	0,1	0,2	-	-	-	-	0,5
Total	7,7	6,8	3,7	7,9	0,8	3,6	2,3	2,5

Source : Enquête Emploi 2002, Dakar, calculs de la DPS

Revenus hors emploi

En additionnant tous les revenus hors emploi de l'ensemble des membres des ménages, on observe que le revenu moyen mensuel hors emploi par ménage dans l'agglomération urbaine de Dakar est de 24 900 FCFA, l'essentiel provenant des transferts entre ménages (27,3%) et des pensions du travail (23,0%). Les revenus financiers et ceux de la propriété contribuent pour une faible part (7,4% et 8,2% respectivement).

Tableau 10 : Moyenne des revenus hors emploi par ménage

Nombre de ménages	Pension du travail	Autres pensions	Revenu de la propriété	Revenus financiers	Transferts entre ménages	Bourses d'études	Autres revenus	Total (en milliers de FCFA)
256 300	5,7	2,5	2,0	1,8	6,8	1,0	5,1	24,9
%	23,0	9,9	8,2	7,4	27,2	3,9	20,5	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal

VI. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Les chapitres précédents traitent des données sur le marché du travail en considérant les individus comme unités d'analyse alors que dans la pratique, certaines décisions portant sur des individus, comme la poursuite des études, la recherche ou l'exercice d'une activité, le choix d'un secteur d'activité, la migration, entre autres, sont généralement prises, à l'échelle du ménage. L'objectif du présent chapitre est donc d'étudier le mode d'insertion des ménages pris comme entité propre sur le marché du travail.

Elaboration d'une typologie des ménages

Partant des objectifs de l'enquête, il a été défini une typologie de ménages qui distingue quatre catégories selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage :

- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur public ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé formel ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur informel ;
- les ménages dont le chef est inactif ou chômeur.

Cette typologie qui se veut fonctionnelle n'est pas fondée sur le montant des revenus perçus mais plutôt sur le secteur d'origine de ces revenus. Il s'agit donc d'une typologie opérationnelle qui cherche à s'adapter à la politique économique en vigueur, notamment en matière de distribution des revenus et de création d'emplois. Le tableau 11 donne la répartition des ménages par catégorie.

Tableau 11 : Distribution des différentes catégories de ménages

%	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur ou Inactif	
Répartition des ménages	10,6	15,9	39,7	33,8	100,0
Répartition de la population totale	9,9	14,4	36,6	39,1	100,0
Répartition de la population de 10 ans et plus	10,0	14,1	35,2	40,7	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal. La répartition des ménages correspond à la répartition des emplois pour les chefs de ménage seulement. La répartition de la population de 10 ans et plus (domestiques et visiteurs exclus) classe les individus suivant les mêmes critères de situation sur le marché du travail.

Les ménages dont le chef est employé dans le secteur informel, dénommés ici « ménages informels » et ceux dont le chef est inactif ou chômeur sont les catégories les plus nombreuses : elles réunissent à elles seules près des trois quarts des ménages, avec une prédominance des ménages de la première catégorie (39,7%). Le secteur public compte un chef de ménage sur dix seulement.

Les analyses menées dans les chapitres précédents ont montré la pertinence du secteur institutionnel comme indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Ainsi, le constat fait à l'échelle des individus s'applique également à la sous-population des chefs de ménage. En effet, on retrouve la même hiérarchie de qualité des emplois entre deux pôles qui s'opposent fortement : les emplois publics et les emplois informels.

C'est dans le secteur public que se concentrent les emplois les plus qualifiés, les mieux protégés (stabilité, contrat, prestations sociales) et les mieux rémunérés (59% de cadres et 96% de travailleurs ayant un contrat contre une moyenne globale de 19% et 36% respectivement). A l'opposé, dans le secteur informel, ce sont les emplois les moins qualifiés et les moins protégés qui dominent (absence de cadres et 6% seulement de travailleurs ayant

un contrat). Le secteur privé formel offre des emplois dont la structure est intermédiaire (38% de cadres et 69% de travailleurs avec un contrat). S'agissant des chefs de ménage chômeurs ou inactifs, ils se caractérisent essentiellement par leur absence du marché du travail. Avec une moyenne d'âge de 57,1 ans on peut penser que certains d'entre eux, notamment les retraités et les rentiers, bénéficient de pension ou de rentes leur permettant de se prendre en charge. De même, les 40% de femmes chefs de ménages dans cette catégorie pourraient bénéficier de pensions. Les chefs de ménage occupés dans le public et le privé formel tirent de leur emploi principal un revenu moyen similaire (170 000 FCFA) qui est deux fois et demi plus élevé que celui des travailleurs de l'informel.

Ces différents modes d'insertion sur le marché du travail résultent des différences sensibles dans les profils socio-démographiques des chefs de ménage. Ainsi, les chefs de ménages informels, chômeurs ou inactifs, montrent une plus grande vulnérabilité avec une présence des femmes plus importante (27% et 40% respectivement contre 10% dans le public et 8% dans le privé formel) et un niveau scolaire beaucoup plus faible que celui observé dans les secteurs public et privé formel (3,0 et 4,1 années d'études contre 10,3 et 7,3 respectivement).

Tableau 12: Principales caractéristiques des chefs de ménage par type de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur + Inactif	
Caractéristiques socio-démographiques					
Pourcentage de femmes chefs de ménage	10	8	27	40	27
Age moyen des chefs de ménage	45,8	44,4	44,8	57,1	49,0
Nombre moyen d'années d'études des chefs de ménage	10,3	7,3	3,0	4,1	4,8
Caractéristiques des emplois					
Pourcentage de cadres chefs de ménage	59	38	-	-	19
Pourcentage de chefs de ménage actifs ayant un contrat	96	69	6	-	36
Revenus mensuels (en milliers de FCFA)					
Revenu moyen de l'emploi principal des chefs de ménage	172,6	170,6	65,9	-	108,3
Revenu médian de l'emploi principal des chefs de ménage	134,6	106,1	53,3	-	60,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

Du point de vue de l'âge, la moyenne d'âge des chefs de ménage (49 ans) cache la similitude entre les occupés des différents secteurs institutionnels (entre 44 et 46 ans) et la particularité des inactifs ou chômeurs (57,1 ans) nettement plus âgés que les premiers (plus de 11 ans d'écart).

Ainsi, on pourrait raisonnablement penser que les membres secondaires réussissent d'autant mieux à s'insérer dans le marché du travail que le chef de ménage a un capital humain et social honorable et bénéficie d'une situation professionnelle favorable, notamment en termes de stabilité, de niveau de rémunération et de protection. Bénéficiant globalement d'un niveau d'éducation plus élevé, la main-d'œuvre familiale des « ménages publics » gagne en moyenne deux fois plus que celle issue des « ménages informels ». En se gardant d'anticiper sur une explication définitive et sans présager des mécanismes en jeu et des déterminants probables, on peut toutefois rappeler l'importance du rôle que le contexte familial joue dans l'acquisition des connaissances d'une part et d'autre part le poids des relations personnelles pour faciliter l'obtention d'un emploi.

Tableau 13: Principales caractéristiques des membres secondaires par type de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé Formel	Privé informel	Chômeur + inactif	
Caractéristiques des membres secondaires					
Nombre d'années d'études du conjoint	6,5	4,4	2,1	2,7	3,3
Nombre d'années d'études des enfants de plus de 15 ans	8,9	7,4	5,0	6,2	6,2
Taux d'activité des membres secondaires	36,6	42,7	51,6	46,6	46,8
Taux de chômage des membres secondaires	15,9	11,8	10,6	16,1	13,5
Taux de travailleurs dépendants des membres secondaires	59,4	63,0	55,6	58,5	58,5
Taux de salarisation des membres secondaires	42,1	36,1	28,0	35,1	33,0
Revenu moyen des membres secondaires (1000 FCFA) (provenant de l'emploi principal)	51,8	62,8	40,2	51,1	48,5
Répartition de la main-d'œuvre secondaire					
Secteur public	11,6	5,4	2,0	5,6	4,6
Secteur privé formel	19,3	19,5	9,6	13,8	13,3
Secteur informel	69,1	75,1	88,4	80,6	82,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS – Dakar, Sénégal. Les membres secondaires du ménage sont tous ceux qui ne sont pas chefs de ménage. Les visiteurs et domestiques sont exclus du champ.

En effet, le nombre d'années d'études du conjoint, le niveau d'étude des enfants de plus de 15 ans et le taux de salarisation sont plus élevés dans les ménages publics que dans les ménages privés formels, informels et ceux des chômeurs ou inactifs. Toutefois, le fait que le taux de chômage des membres secondaires soit plus élevé dans les ménages dont le chef travaille dans le secteur public et plus bas dans ceux dirigés par un travailleur de l'informel suggère que l'on se garde d'une explication trop mécaniste de la réussite professionnelle. L'informalisation n'épargne pas les ménages « publics » dont 69,1% actifs secondaires occupés exercent dans le secteur informel.

En revanche, la typologie proposée ci-dessus permet de différencier le revenu total des ménages, aussi bien en ce qui concerne son niveau que son origine. En effet, ces facteurs sont considérés comme des déterminants du mode de consommation des ménages.

Une fois additionnés les montants de toutes les sources de revenus d'activité (emplois principaux et secondaires du chef de ménage et des membres secondaires), la hiérarchie des montants de revenus mensuels suit une certaine logique. Avec un revenu total moyen mensuel brut de 246 800 FCFA et 255 700 FCFA respectivement, les « ménages publics » et les « ménages privés formels » disposent de revenus plus élevés que les « ménages informels » (130 900 FCFA) et les ménages « chômeurs ou inactifs » (101 900 FCFA seulement). En pondérant les revenus par la taille des ménages calculée en termes de nombre d'unités de consommation, on corrige les différences de niveau de vie entre ménages et par suite les disparités entre secteurs. On confirme ainsi les inégalités de niveaux de vie et la hiérarchie des revenus en unités de consommation : ceux-ci restent plus élevés dans les ménages « publics » (54 100 FCFA) et « privés formels » (61 000 FCFA) et plus faibles dans les ménages « informels » (29 500 FCFA) et « chômeurs ou inactifs » (12 900 FCFA).

Tableau 14 : Revenus d'activité des ménages

En milliers de FCFA par mois	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur ou inactif	
Revenu total moyen du ménage	246,8	255,7	130,9	101,9	153,2
Taille moyenne du ménage	7,0	6,7	6,8	8,4	7,4
Revenu moyen par tête	48,0	53,1	26,0	11,5	27,8
Revenu moyen par unité de consommation	54,9	61,0	29,5	12,9	31,6

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal ; Revenus provenant des activités principales et secondaires.

Champ : ensemble de la population sauf les domestiques et les visiteurs. Echelle de consommation : 0,5 pour les individus de moins de 15 ans, 1 pour les autres.

On peut également noter l'importance du secteur informel comme principale source de revenu des ménages (76,4%). Si plus de 92,0% du revenu des « ménages informels » proviennent du secteur informel lui-même, ledit secteur contribue aussi pour 39,9% au revenu des « ménages publics » et respectivement 45,5% et 80,6% au revenu des « ménages formels » et des « ménages chômeurs ou inactifs ».

De ce qui précède, on retient que l'origine du revenu total des ménages reflète d'une certaine manière la distribution des emplois alors que les revenus hors emplois, comme les pensions, les revenus de la propriété et les transferts reviennent essentiellement aux ménages « chômeurs ou inactifs » (61,6%) et dans une moindre mesure aux « ménages informels » (21,4%). Par contre, la distribution des revenus du travail est assez différente. Près de 61,0% ces revenus reviennent aux ménages « privés informels » (33,9%) et « privés formels » (26,6%) alors que 17,0% seulement vont aux ménages « publics ». La répartition du revenu total entre secteur institutionnel est assez proche de celle des revenus du travail.

Tableau 15 : Origine du revenu d'activité par type de ménages

ORIGINE DU REVENU	Type de ménages (%)				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur ou inactif	
Secteur public	48,9	3,3	1,3	5,6	7,5
Secteur privé formel	11,2	51,2	6,2	13,8	16,1
Secteur informel	39,9	45,5	92,5	80,6	76,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal. Lecture : 48,3% du revenu d'activité des ménages dont le chef travaille dans le secteur public provient du secteur public.

Tableau 16 : Revenus hors emploi selon les catégories de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur + Inactif	
Pension du travail	1,9	6,4	8,3	83,4	100,0
Autres pensions	3,7	2,9	17,8	75,6	100,0
Revenus de la propriété	4,8	24,3	18,7	52,2	100,0
Revenus financiers	18,9	14,0	31,1	36,0	100,0
Transferts entre ménages	3,2	8,8	30,5	57,5	100,0
Bourses d'études	16,6	8,3	19,9	55,2	100,0
Autres revenus	13,4	13,0	23,8	49,8	100,0
Total revenus hors emploi	6,9	10,1	21,4	61,6	100,0
Total des revenus provenant de l'emploi principal et secondaire	17,0	26,6	33,9	22,5	100,0
Total des revenus (emploi et hors emploi)	15,6	24,3	32,1	28,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

VII. HABITAT, STATUT D'OCCUPATION ET EQUIPEMENT

Le patrimoine des ménages, caractéristique de l'habitat, comporte des critères d'appréciation des conditions de vie des populations. A ce propos, l'analyse de l'état des logements dans l'agglomération de Dakar révèle des conditions d'existence assez favorables.

Eléments de confort de l'habitat, mode d'occupation et équipement

Plus de 91% des ménages logent dans des habitations construites en matériaux définitifs (béton, ciment ou briques) et 86,0% utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage. Le niveau d'accès à l'eau courante (robinets intérieurs ou extérieurs) est assez élevé (87,7%). En outre, près de huit ménages sur dix ont accès aux fosses d'aisance avec chasse d'eau. Ce niveau de confort est toutefois plus élevé dans les « ménages publics » et les « ménages privés formels » et plus faible dans les « ménages chômeurs ou inactifs ».

A Dakar, les statuts d'occupation dominants sont la propriété et la location : près d'un ménage sur deux est propriétaire du logement qu'il occupe et 44,5% sont locataires. La propriété est plus répandue dans les « ménages chômeurs ou inactifs » alors que la location est plus fréquente dans les ménages « privés informels » (56,1%) et « privés formels » (53,3%). L'hébergement des ménages par un parent, un ami ou un tiers ou par l'employeur est un phénomène assez rare dans la capitale : respectivement 3,9% et 2,2% de ces ménages sont logés dans ces conditions.

S'agissant de l'énergie utilisée pour la cuisson des repas, le gaz reste largement dominant (80,7%) dans les ménages, suit le charbon de bois (9,0%). Les campagnes pour l'utilisation du gaz et contre l'utilisation du charbon ont certainement influencé le comportement des ménages dans le sens d'une substitution. Si au départ il a été noté une baisse des prix du gaz pour stimuler la consommation du gaz, des hausses graduelles ont suivi. Durant la même période, les campagnes contre le déboisement, les contrôles effectués sur la production du charbon (délivrance de permis de couper du bois) et les hausses de prix ont contribué à une réduction de la consommation du charbon au profit du gaz. Globalement, une minorité de ménages privilégiés (7,6%) a recours à l'électricité pour la cuisson, en particulier ceux « publics » et « privés formels » (plus de 10%)

En dehors de la radio (83%), de la télévision (59%) ou du ventilateur (51%) pour lesquels le taux d'équipement des ménages est assez élevé ; l'accès aux autres types d'équipement est globalement très faible même si 44% d'entre eux disposent d'au moins un réfrigérateur, 43% d'un téléphone portable, 32% d'un téléphone fixe, 17% d'une voiture et 12% d'une cuisinière à gaz ou d'une chaîne Hi Fi.

Des chiffres qui illustrent les différences dans le confort des ménages

Environ 26% des « ménages publics » ont au moins une voiture contre 28% des « ménages privés formels » et 12% seulement des « ménages informels ». Le taux d'équipement en réfrigérateurs est de 66% et 52% respectivement chez les premiers contre 31% pour les seconds.

Un « ménage public » sur quatre et deux « ménages privés formels » sur dix possèdent une cuisinière contre 6% pour les « ménages informels ». Plus de la moitié des « ménages publics » (52%) et 37% des « ménages privés formels » disposent d'un téléphone fixe contre 18% pour les « ménages informels ». Pour le téléphone portable, les proportions sont de 71%,

55% et 32% respectivement. Environ 84% des « ménages publics » et 68% des « ménages privés formels » jouissent d'un téléviseur contre 44% pour les « ménages informels ».

Concernant le type d'habitat, 55% des « ménages publics » et 38% des « ménages privés formels » vivent dans des villas contre 27% pour les « ménages informels ».

Bien qu'ils soient dans des conditions de vie moins confortables que les ménages « publics » et « privés formels », les « ménages chômeurs ou inactifs » sont mieux lotis que les « ménages informels », probablement parce que concernant les biens durables, ils se sont équipés au cours de leur vie active.

Tableau 17: Principaux éléments de confort par catégorie de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur ou Inactif	
Mur en dur (béton, ciment, pierres)	95,9	92,2	89,7	92,2	91,6
Accès à l'électricité	96,5	90,6	79,9	87,7	86,0
Accès à l'eau courante	95,4	91,9	82,2	89,7	87,7
Aisance avec chasse d'eau	88,2	84,6	72,2	81,4	79,0
Concession	7,8	11,6	15,7	14,3	13,7
Combustible utilisé (charbon)	2,5	3,4	12,7	9,4	9,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal

Tableau 18 : Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages

	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur ou inactif	
Propriété avec titre foncier	44,4	35,5	29,7	59,2	42,2
Propriété sans titre foncier	7,9	5,0	8,0	7,1	7,2
Location	39,9	53,3	56,1	28,0	44,5
Logé gratuitement par des tiers	2,4	2,7	4,6	4,2	3,9
Autres modes d'occupation	5,4	3,5	1,5	1,6	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal

Tableau 19 : Principaux éléments d'équipement par catégorie de ménages

%	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur ou inactif	
Radio	87	84	81	85	83
TV	84	68	44	65	59
Ventilateur	71	59	40	54	51
Réfrigérateur	66	52	31	49	44
Téléphone portable	71	55	33	40	43
Téléphone fixe	51	37	18	41	32
Magnétoscope	28	25	13	18	18
Voiture	26	28	12	14	17
Cuisinière	26	19	6	11	12
Chaîne (Hi-Fi, etc.)	25	18	6	11	12
Machine à coudre	10	8	6	8	8
Vélo	8	7	5	5	6
Moto	4	7	5	4	5
Climatiseur	5	8	2	3	4
Ordinateur	9	8	2	3	4
Maison en location	7	4	3	5	4

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

VIII. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES

Outre la possibilité de procéder à des analyses approfondies, dépassant la simple détermination de la structure actuelle du marché du travail, les données de l'enquête offrent aussi l'opportunité d'une approche à la fois rétrospective et prospective. En particulier, elles permettent de mesurer les caractéristiques de la mobilité sociale inter-générationnelle, ainsi que le degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés.

La mobilité sociale entre générations

La question de la mobilité entre générations se situe au cœur de la problématique économique et sociale et à ce titre elle permet de s'interroger sur la pertinence dans nos sociétés modernes de certains principes fondateurs comme l'égalité des chances et la méritocratie.

Les données de l'enquête fournies par les individus de 15 ans et plus sur leur père permettent, dans une certaine mesure, de répondre à la question de la dynamique sociale. La question sera abordée du point de vue de l'éducation et de l'emploi.

La mobilité scolaire

Au chapitre I, le graphique 2 met en évidence une augmentation constante des taux de scolarisation quand on passe des personnes de 65 ans et plus aux enfants de 10 à 15 ans. Le diagnostic sur une période suffisamment longue couvrant la génération des pères des enquêtés confirmerait donc l'hypothèse d'une amélioration progressive de la scolarisation d'une génération à la suivante. Les Dakarais ont en moyenne 1,8 ans d'études de plus que leur père. Cet écart est plus significatif pour les générations qui sont censées avoir terminé leurs études. Ainsi, on observe entre père et enfant, un écart de deux ans et demi pour la classe d'âge 30-44 ans et de 2,9 ans pour celle de 45-59 ans. Comme dans le chapitre I, on observe ici aussi des inégalités entre garçons et filles : les écarts entre fils et père sont nettement plus importants que ceux observés entre fille et père (près de 3 ans pour les fils et 1 an seulement pour les filles). La durée des études est plus longue et le niveau scolaire est plus élevé, ce qui signifie une amélioration globale significative. Par exemple, parmi les Dakarais de 15 ans et plus dont le père n'a pas été à l'école 22,7% ont atteint le niveau primaire, 23,9% le niveau secondaire et 5,6% le niveau universitaire.

Même si l'écart entre le nombre moyen d'années d'études du père et celui du fils est toujours en faveur du fils, il est plus important pour les enfants migrants que pour les enfants nés dans l'agglomération (2,3 ans contre 1,6 ans). Quel que soit le statut migratoire cet écart augmente avec l'âge des enfants jusqu'à 59 ans avant de baisser à partir de 60 ans. Toutefois, à tous les âges, les écarts sont toujours plus importants pour les enfants migrants.

L'amélioration de l'accès à la scolarité déjà observée au sein des jeunes générations peut être considérée comme le résultat d'une transmission de la structure scolaire des parents aux enfants, mobilité qui s'opère de manière très sensible en faveur de la jeune génération. A titre d'exemple, si deux pères sur trois (67,2%) n'ont jamais été à l'école, c'est un enfant sur trois seulement (36,1%) qui se trouve dans cette situation. Ce rapport est de 13,8% contre 24,2% pour le niveau primaire et 11,4% contre 31,1% pour le niveau secondaire. Pour le niveau universitaire, les différences sont faibles mais restent en faveur des enfants (7,7% contre 8,6%), situation qui pourrait résulter du fait que les enfants n'ont pas tous achevé leurs études.

Graphique 8 : La mobilité scolaire entre père et enfant

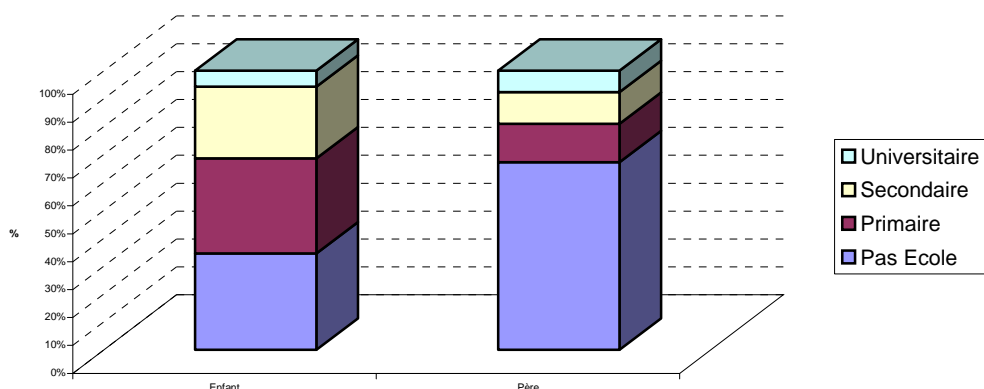


Tableau 20 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la génération et le sexe

Age des enfants	Père	Fils	Père	Fille	Père	Enfant
15 - 29 ans	3,9	5,8	3,7	4,7	3,8	5,2
30 - 44 ans	2,5	6,1	2,5	4,0	2,5	5,0
45 - 59 ans	1,5	5,8	1,8	3,3	1,7	4,6
60 ans et plus	0,7	3,3	1,0	0,6	0,8	2,0
Total	3,0	5,7	3,0	4,1	3,0	4,8

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal. Le nombre d'années d'études correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour atteindre la dernière classe fréquentée.

Tableau 20 bis : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon le statut migratoire

Age des enfants	Père	Enfant natif de la capitale	Père	Enfant migrant	Père	Enfant
15-29 ans	4,2	5,4	2,7	4,6	3,8	5,2
30-44 ans	3,3	5,6	1,5	4,1	2,5	5,0
45-59 ans	2,5	5,1	1,0	4,0	1,7	4,6
60 ans et plus	1,6	2,4	0,5	1,8	0,8	2,0
Total	3,7	5,3	1,7	4,0	3,0	4,8

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal. Le nombre d'années d'études correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour atteindre la dernière classe fréquentée.

Tableau 21 : Table de mobilité scolaire

Père	Enfant					Total	Global	Au moins autant que leur père	Nombre d'années en plus
	Pas d'école	Primaire	Secondaire	Universitaire	Total				
Pas d'école	47,7	22,7	23,9	5,6	100,0	67,2	100,0	3,9	
Primaire	15,5	34,1	37,5	12,9	100,0	13,8	65,0	1,5	
Secondaire	11,1	26,0	50,4	12,5	100,0	11,4	38,0	-1,9	
Universitaire	8,6	16,2	53,7	21,5	100,0	7,7	11,0	-5,7	
Total	36,1	24,2	31,1	8,6	100,0	100,0	81,0	2,2	

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

La mobilité professionnelle

L'étude de la mobilité sociale permet de comprendre les mécanismes de transmission du statut social d'une génération à la suivante. L'analyse de la structure des emplois au chapitre IV a montré l'insignifiance du secteur primaire (3,6% des emplois), une prédominance des services (42,9% des emplois) et une part relativement importante de l'industrie (27,7%) et du commerce (25,8%) dans la capitale économique et administrative du Sénégal.

La comparaison des branches d'activités dans lesquelles exercent les travailleurs d'aujourd'hui avec celles de leur père, montre un changement notable dans la structure productive du secteur primaire au profit des services et des activités industrielles et commerciales. Alors que 30,1% des pères étaient agriculteurs, 3,6% seulement de leurs enfants travaillent aujourd'hui dans ce secteur. A l'inverse, la proportion des emplois hors agriculture a augmenté au profit des enfants : 15,0% des pères contre 27,7% des enfants dans l'industrie et respectivement, 32,8% contre 42,9% dans les services et 22,1% contre 25,8% dans le commerce.

Quel que soit le statut migratoire, les enfants ont une certaine propension à exercer une activité dans la même branche que leur père. Si au total, 30,7% seulement des enfants exercent dans la même branche que leur père, ce taux est plus élevé chez les natifs de l'agglomération (35,7%) que chez les migrants (23,5%). Il varie aussi de façon significative avec la branche d'activité. Pour les migrants, il est plus élevé dans l'agriculture (61,7%) et plus faible dans l'industrie (11,4%) tandis que pour les natifs c'est respectivement dans le commerce (45,0%) et l'industrie (26,2%).

En conclusion, la structure productive du modèle "Agriculture - Services - Commerce" des pères a mué chez les enfants vers une structure du modèle "Services - Industrie - Commerce", caractéristique de l'économie des villes des pays en développement.

Tableau 22 : Table de mobilité intergénérationnelle selon la branche d'activité

Branche d'activité du père	Branche d'activité de l'enfant					
	Primaire	Industrie	Commerce	Services	Total	Global
Primaire	5,4	23,4	28,7	42,5	100,0	30,1
Industrie	2,2	39,9	20,0	37,9	100,0	15,0
Commerce	3,5	24,8	32,7	39,0	100,0	22,1
Services	2,7	27,9	21,1	48,3	100,0	32,8
Total	3,6	27,7	25,8	42,9	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal

Tableau 23: Table de mobilité intergénérationnelle selon la CSP

CSP du père	Catégorie socioprofessionnelle				Total	Global
	Cadre	Employé, ouvrier qualifié	Salarié non qualifié	Non salarié		
Cadre	17,3	22,1	6,3	54,3	100,0	12,6
Employé, ouvrier qualifié	8,0	23,9	9,7	58,4	100,0	25,5
Salarié non qualifié	3,9	7,2	28,0	60,9	100,0	5,3
Non salarié	4,2	15,2	14,6	65,9	100,0	56,6
Total	6,8	17,9	13,0	62,3	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

Les mécanismes de la reproduction sociale peuvent aussi s'opérer à travers la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et le secteur institutionnel. On observe ainsi une mutation des CSP vers la catégorie non-salariée. De 12,6% des pères cadres, cette proportion tombe à 6,8% chez leurs enfants. La tendance est la même pour les employés et ouvriers qualifiés (25,5% pour les pères et 17,9% pour leurs enfants). En revanche, la proportion de pères non-salariés estimée à 56,6%, passe à 62,3% chez leurs enfants.

En tenant compte du statut migratoire, on observe des différences entre natifs et migrants. Si globalement, un tiers des enfants appartient à la même catégorie socioprofessionnelle que leur père, ce taux est de 28,5% chez les natifs de l'agglomération contre 38,8% chez les migrants. Quel que soit le statut migratoire ce taux est plus élevé parmi les travailleurs à compte propre (73,9% pour les migrants contre 47,6% pour les natifs) et plus faible au sein des patrons (5,8% pour les migrants contre 8,5% pour les natifs).

Le type d'emplois désirés par les jeunes générations

L'anticipation assez marquée des agents sur la dynamique économique, le degré de satisfaction des travailleurs dans leur emploi et le type d'emplois recherchés par les inactifs et les chômeurs sont des facteurs essentiels qui méritent une attention particulière dans l'analyse du marché du travail. Aussi, les rigidités potentielles du marché du travail et leur impact sur le taux d'activité, le chômage et les rémunérations seront-ils mesurés à travers la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés. La suite des analyses portera sur les personnes de 15-24 ans, génération dont le rôle sur le marché du travail sera essentiel au cours des prochaines années.

L'agglomération de Dakar compte 473 500 jeunes de 15 à 24 ans, dont 225 300 inactifs, 192 700 occupés, 29 300 chômeurs BIT et 26 200 chômeurs découragés. Le taux de chômage chez ces jeunes est supérieur à la moyenne de l'agglomération (13,2% contre 11,7%) mais inférieur à celui des 25-29 ans (18,1%).

Chez les jeunes qui occupent un emploi, 53,6% se déclarent satisfaits de leur poste actuel et n'envisagent pas d'en rechercher d'autres dans un avenir proche. En revanche, 30,4% désirent obtenir un nouvel emploi en changeant d'entreprise et 16,0% par voie de promotion interne au sein de leur établissement actuel.

Le degré d'insatisfaction par rapport à l'emploi exercé estimé à 43,7%, varie de façon irrégulière avec l'âge du travailleur : de 46,4% chez les jeunes de 15-24 ans, il monte à 51,9% à 25-44 ans avant de tomber à 36,6% à 45-59 ans et 10,1% à 60 ans et plus. On constate que le pic observé à 25-44 ans correspond à un moment de la vie où commencent les charges et les responsabilités familiales. On voit aussi dans ce phénomène l'effet « normal » du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi permettent aux travailleurs d'améliorer leur profil, ce qui favorise leur accès à des emplois plus satisfaisants.

Le degré d'insatisfaction semble présenter une légère corrélation négative avec le revenu perçu dans cette activité. Ainsi, les personnes « satisfaites » gagnent en moyenne 46 200 FCFA par mois contre 43 700 pour les « insatisfaites » qui veulent simplement une promotion dans leur entreprise actuelle et 33 500 FCFA pour celles qui souhaiteraient changer d'emploi et travailler dans une entreprise autre que celle qui les emploie actuellement.

Tableau 24: Emplois désirés par les jeunes de 15 à 24 ans selon le secteur institutionnel

	Secteur institutionnel								
	Administration	Entreprise publique	Secteur privé formel	Secteur informel	Total				
Emplois désirés par les jeunes	12,9	3,0	30,6	53,6	100,0				
Emplois créés en 2001 pour les jeunes	0,9	0,5	13,9	84,6	100,0				
	Catégorie Socioprofessionnelle								
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé/ Ouvrier qualifié.	Employé/ Ouvrier non qualifié	Manœuvre	Patron	Compte propre	Autre non salarié	Total
Emplois désirés par les jeunes	10,4	11,7	11,8	6,6	6,3	9,2	43,3	0,6	100,0
Emplois créés en 2001 pour les jeunes	-	-	4,3	7,9	21,8	-	28,2	37,8	100,0

Source : Enquête Emploi 2002, DPS - Dakar, Sénégal.

L'analyse des projets professionnels révèle une certaine inadéquation entre les préférences et les opportunités réelles d'emplois. Au cours de l'année 2001, plus de 17 600 nouveaux emplois ont été créés dans l'agglomération mais avec une répartition très inégale dans les différents secteurs institutionnels. Ainsi, le secteur public (administration et entreprises publiques) qui attire 15,9% des jeunes, n'offre que 1,4% des emplois créés en 2001. A l'inverse, le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois en 2001, offre 84,6% des emplois créés mais il attire seulement 53,6% des jeunes. On observe le même décalage dans le secteur privé formel dont les créations en 2001 ne couvraient pas la moitié des projets souhaités (13,9% d'emplois créés pour une demande de 30,6%).

L'analyse du marché du travail du point de vue des catégories socioprofessionnelles atteste du manque de réalisme des jeunes. Plus d'un jeune sur cinq souhaiterait travailler comme cadre sur un marché qui n'a pas créé de postes de ce type. De même, 9,2% des actifs désirent occuper un poste de patron alors qu'en 2001 il n'existe aucune création d'emplois dans cette catégorie. Avec des créations d'emplois qui couvrent plus de 65% de leur demande, les actifs qui préféreraient travailler pour leur propre compte semblent mieux lotis. Enfin, l'offre d'emplois est très largement supérieure à la demande pour les postes de non-salarié (apprenti et aide familial) que presque personne (moins de 1% des actifs) ne souhaite occuper, cela pour la raison évidente qu'ils ne sont généralement pas rémunérés dans un contexte de pauvreté où les manques sont nombreux.

Les attitudes et comportements que révèlent ces résultats indiquent que les jeunes risquent de déchanter s'ils ne s'adaptent pas aux réalités du marché du travail à moins que celui-ci ne s'ajuste à leurs préférences. Politiquement, cette inadéquation si elle n'est pas corrigée, pourrait bien constituer une source de tensions sociales. En effet, le marché du travail n'offre pas beaucoup d'opportunités d'emplois salariés aux jeunes qui devraient donc repenser leur perspective professionnelle de manière plus réaliste en tenant compte des contraintes et logiques dudit marché et ses perspectives.

METHODOLOGIE

L'enquête Emploi est une enquête statistique visant à appréhender l'emploi et les activités économiques des ménages, notamment dans le secteur informel. Il s'agit d'une enquête auprès des ménages de l'agglomération de Dakar qui collecte des informations sur l'offre de travail et le mode d'insertion des individus sur le marché du travail. Elle correspond à la phase 1 de l'enquête 1-2-3.

Le plan de sondage retenu utilise la technique des enquêtes stratifiées aréolaires à deux degrés, le premier consistant en un tirage de Districts de Recensement (DR), et le second sélectionnant des ménages dans ces DR. L'agglomération de Dakar est définie comme un ensemble d'habitations connexes (les départements de Dakar, de Pikine et de Guédiawaye ainsi que le milieu urbain du département de Rufisque). A l'intérieur de l'agglomération de Dakar, les 125 DR tirés au premier degré proviennent de la base de sondage obtenue à partir de la cartographie du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, cartographie réalisée en 2000/2001. La base de sondage compte 2 041 DR. Il s'agit d'un sondage stratifié (8 strates ont été retenues en fonction du niveau d'informalité des DR). Ensuite, un dénombrement exhaustif des ménages a été effectué dans l'ensemble des 125 segments tirés au premier degré. Au second degré, l'échantillon de ménages a été constitué par un tirage (systématique sur liste) stratifié des ménages selon le sexe du chef de ménage.

Les opérations de dénombrement des ménages ont eu lieu en juillet 2002 et la collecte sur terrain en deux périodes (de début septembre 2002 à mi-novembre 2002 et en février 2003 afin de compléter les données manquantes). L'apurement des données a eu lieu entre mars et juillet 2003. Les mois d'avril et mai 2003 ont été consacrés à l'apurement des fichiers. L'analyse des fichiers a débuté en août 2003.

Finalement, 16 224 ménages ont été dénombrés dans les 125 DR dispersés dans toute l'agglomération. Au total, 19 092 personnes appartenant à 2 479 ménages ont pu être enquêtées. Cet échantillon a permis d'identifier 14 871 individus de 10 ans et plus dont 6 313 actifs occupés et 1 581 chômeurs (au sens large), assurant la qualité des estimateurs statistiques pertinents.

L'enquête Emploi a été complétée par une seconde phase portant sur le secteur informel et une troisième phase sur les dépenses et la consommation des ménages. Dérivées de l'enquête Emploi, ces deux opérations ont été réalisées en 2003. La présente publication porte sur les premiers résultats de la première phase susceptibles d'être révisés ultérieurement.

CONCEPTS ET INDICATEURS

Population en âge de travailler : Population de 10 ans et plus.

Population active : Population active occupée ou en chômage.

Population active occupée : Population ayant travaillé au moins une heure au cours des sept jours précédant l'enquête, plus les personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacances, soit malades, soit en grève, soit en arrêt provisoire de travail, plus tous les individus qui doivent commencer à travailler au cours des 30 jours suivant l'enquête.

Chômeurs : Personnes n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours des sept derniers jours précédant l'enquête, et ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête.

Secteur Informel : Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de numéro NINEA ou de numéro contribuable ou dans le cas des patrons et des travailleurs à leur propre compte, qui ne tiennent pas de comptabilité. L'emploi informel correspond à l'emploi dans le secteur informel.

Taux d'activité : Rapport de la population active à la population en âge de travailler.

Taux de chômage : Rapport du nombre de chômeurs à la population active.

Taux de dépendance : Rapport du nombre de chômeurs et de personnes inactives au nombre d'actifs occupés.

Taux de salarisation : Rapport du nombre de salariés à la population active occupée.

Taux de pluri-activité : Rapport du nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires à la population active occupée.

Taux de sous-emploi visible : Rapport du nombre d'actifs occupés travaillant involontairement moins de 35 heures par semaine à la population active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : Rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire (39 000 FCFA pour le SMIG mensuel au Sénégal) à la population active occupée.

Taux de sous-emploi global : Rapport du nombre de chômeurs et d'occupés en situation de sous-emploi à la population active.

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
I. LA SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	6
Dynamique migratoire	7
Scolarité	8
Composition des ménages	11
II. L'ACTIVITE	12
Les taux d'activité	12
III. LE CHOMAGE	14
Profils des chômeurs	14
Qui sont les chômeurs ?	15
<i>Les primo-demandeurs</i>	15
<i>Les anciens actifs occupés</i>	15
Caractéristiques et durée du chômage	16
Le mode de recherche d'emploi	16
Le type d'emploi recherché	16
Prétentions salariales des chômeurs	17
IV. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS	18
Dynamique des emplois sur une longue période	21
La pluri-activité	21
Les revenus du travail dans l'emploi principal	22
Horaires de travail et sous-emploi	24
Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants	25
Revenus hors emploi	26
VI. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	27
Elaboration d'une typologie des ménages	27
VII. HABITAT, STATUT D'OCCUPATION ET EQUIPEMENT	31
<i>Éléments de confort de l'habitat, mode d'occupation et équipement</i>	31
VIII. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES	33
La mobilité sociale entre générations	33
<i>La mobilité scolaire</i>	33
<i>La mobilité professionnelle</i>	35
Le type d'emplois désirés par les jeunes générations	36
METHODOLOGIE	38
Concepts et indicateurs	38
INDEX DES GRAPHIQUES	40
INDEX DES TABLEAUX	40

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Pyramide des âges.....	6
Graphiques 2 : Niveau scolaire selon l'âge.....	9
Graphique 3 : Taux d'activité selon le sexe et l'âge.....	12
Graphique 4 : Taux de chômage selon le sexe et l'âge.....	13
Graphique 5 : Type d'emplois selon l'âge.....	18
Graphique 6 : Création d'emplois selon le secteur institutionnel.....	20
Graphique 7 : Distribution des revenus de l'emploi principal selon le secteur institutionnel.....	23
Graphique 8 : La mobilité scolaire entre père et enfant.....	33

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Type de ménages selon le sexe du chef.....	12
Tableau 2 : Taux d'activité par sexe et par âge (%)......	13
Tableau 3 : Taux de chômage par sexe et par âge.....	15
Tableau 4 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage.....	16
Tableau 5 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs.....	18
Tableau 6a : Structure des emplois par secteur institutionnel (emploi principal).....	20
Tableau 6b : Structure des emplois par secteur d'activité (emploi principal).....	20
Tableau 7 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel.....	22
Tableau 8 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel et CSP.....	23
Tableau 9 : Taux de bénéficiaires de prestations par secteur institutionnel.....	26
Tableau 10 : Moyenne des revenus hors emploi par ménage.....	26
Tableau 11 : Distribution des différentes catégories de ménages.....	27
Tableau 12: Principales caractéristiques des chefs de ménage par type de ménages.....	28
Tableau 13: Principales caractéristiques des membres secondaires par type de ménages.....	29
Tableau 17: Principaux éléments de confort par catégorie de ménages.....	32
Tableau 20 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la génération et le sexe.....	34
Tableau 20 bis : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon le statut migratoire.....	34
Tableau 21 : Table de mobilité scolaire.....	34
Tableau 24: Emplois désirés par les jeunes de 15 à 24 ans selon le secteur institutionnel.....	37

Le marché du travail en chiffres

Agglomération de Dakar 2002

Indicateur	Niveau en 2002
Population	1 905 600
Age médian (années)	21
Proportion de migrants	25,7%
Taux net de scolarisation primaire	72,2%
Taux net de scolarisation secondaire (1 ^{er} cycle)	27,2%
Proportion de 10 ans et plus qui déclarent parler français	57,5%
Nombre de ménages	256 300
Taille moyenne des ménages	7,4
Proportion de ménages dirigés par une femme	26,6%
Nombre d'actifs	756 300
Taux d'activité	51,1%
Taux d'activité des hommes	62,1%
Taux d'activité des femmes	41,1%
Taux d'activité des 10-14 ans	9,2%
Nombre de travailleurs découragés	66 800
Nombre de chômeurs	88 300
Taux de chômage	11,7%
Taux de chômage des hommes	9,9%
Taux de chômage des femmes	14,1%
Proportions de primo-demandeurs	53,5%
Durée moyenne du chômage (en mois)	47,9 mois
Proportion de chômeurs de longue durée	72,3%
Salaires de réservation des chômeurs (en FCFA)	82 300
Nombre d'actifs occupés	668 000
Proportion d'emplois dans l'administration	5,7%
Proportion d'emplois dans les entreprises publiques	1,8%
Proportion d'emplois dans le secteur privé formel	15,0%
Proportion d'emplois dans le secteur privé informel	76,4%
Nombre d'heures ouvrées par semaine	46,5
Taux de salarisation	37,5%
Taux de pluri-activité	4,3%
Revenu mensuel moyen dans l'emploi secondaire (en FCFA)	46 400
Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal (en FCFA)	58 200
Revenu mensuel médian dans l'emploi principal (en FCFA)	30 000
Revenu mensuel moyen dans l'administration (en FCFA)	149 700
Revenu mensuel moyen dans les entreprises publiques (en FCFA)	134 700
Revenu mensuel moyen dans le secteur privé formel (en FCFA)	113 100
Revenu mensuel moyen dans le secteur privé informel (en FCFA)	38 400
Taux de sous-emploi visible	15,4%
Taux de sous-emploi invisible	53,5%
Taux de sous-emploi global	72,5%